



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 MARS 2007**



**PROCES-VERBAL**

Nantes, le 30 mars 2007

# Ordre du jour

## Conseil municipal du 30 mars 2007

M. LE MAIRE		- Appel nominal.	
M. LE MAIRE		- Désignation d'un secrétaire.	
M. LE MAIRE	1	- Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 2 février 2007 – Approbation.	6
M. LE MAIRE	2	- Conseil Municipal – Décisions prises du 19 janvier au 19 mars 2007 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	6 à 7
M. LE MAIRE	2A	- Vœu pour une industrie forte en Loire-Atlantique.  - <b>Questions d'actualité.</b>	7 à 11
M. POUSSEUR	3	- Centre – O.P.A.H. Decré-Bouffay – Convention multipartite – Approbation.	11 à 13
M. POUSSEUR	4	- Centre – Actions en faveur du patrimoine urbain – Deuxième répartition d'aides municipales aux travaux de ravalement de façades – Approbation.	13
M. POUSSEUR	5	- Bellevue-Chantenay – Ste Anne – OPAH RU secteur Chantenay – Rue de la Montagne – Deuxième répartition de subventions du crédit global – Approbation.	13 à 15
M. POUSSEUR	6	- Transactions foncières diverses – Approbation.	15 à 16
M. DANTEC	7	- Protection de la ressource en eau et de la biodiversité – Charte pour l'élimination progressive des herbicides – Approbation.	16 à 18
M. ROBERT	8	- Quartier Chantenay-Bellevue – Ecole primaire des Réformes – Travaux de restructuration – Approbation du programme.	20
M. ROBERT	9	- Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.	20 à 23
M. ROBERT	10	- Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.	23 à 24
M. ROBERT	11	- Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Attribution de subventions au titre de l'année 2007 – Avenants à conventions – Approbation.	24 à 25
M. ROBERT	12	- Etablissements d'enseignement privé du 1 <sup>er</sup> degré sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits pour l'année 2007 – Approbation.	25

M. RAIMBOURG	13	- Associations de prévention et tranquillité publique – Subventions – Approbation.	19 à 20
Mme CLERGEAU	14	- Associations sportives – Deuxième répartition des subventions – Convention et avenants – Approbation.	25
Mme CLERGEAU	15	- Gymnases Saint-Joseph de Porterie et Gaston Turpin – Réfection des sols sportifs et divers travaux – Appel d’offres ouvert – Demande de subventions – Approbation.	25
Mme CLERGEAU	16	- Associations Enfance et Jeunesse – Deuxième répartition des subventions – Conventions - Approbation.	25
Mme CLERGEAU	17	- Vie associative et associations d’Education populaire – 2 <sup>ème</sup> répartition des subventions – Conventions - Approbation.	25
Mme GUIBERT	18	- Associations intervenant en faveur des Droits des Femmes - 1 <sup>ère</sup> répartition des subventions - Convention - Approbation.	25 à 26
M. DUCLOS	19	- Associations d’Anciens Combattants et Militaires – 1 <sup>ère</sup> répartition des subventions – Approbation.	26
Mme PADOVANI	20	- Politique publique de la famille – 2 <sup>ème</sup> répartition des subventions - Approbation.	26
Mme CHOQUET	21	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	26
Mme CHOQUET	22	- Convention entre la Ville de Nantes et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour l’organisation de séances de vaccinations dans les quartiers prioritaires et au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – Approbation.	26
M. CHOTARD	23	- Actions internationales – Soutien aux projets – Subventions – Bourse Etudiants Villes Jumelles et Partenaires - Conventions - Approbation.	26 à 28
M. LE MAIRE	24	- Adhésion à l’Association « Droits de l’homme et gouvernements locaux - Secrétariat international permanent de Nantes » - Désignation du représentant de la Ville au Conseil d’Administration.	28 à 29
M. GUIN	25	- Conventions et avenants à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles – 1 <sup>ère</sup> répartition de subventions - Approbation.	30
M. GUIN	26	- Conservatoire National de Région – Nouveau règlement intérieur – Approbation.	31
M. BOLZER	27	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Approbation.	31 à 32
M. BOLZER	28	- Personnel municipal – Régime indemnitaire – Ajustements - Approbation.	32

M. BOLZER	29	- Fonctionnement des services municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation.	32 à 34
M. BOLZER	30	- Travaux sur les bâtiments municipaux – Dispositions relatives aux marchés publics – Approbation.	34
M. MAHE	31	- Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (SELA) – Création de postes de censeurs – Modification statutaire – Approbation.	35
M. MAHE	32	- S.E.M. Nantes-Métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Centre de loisirs du Petit-Port – Dispositions financières et tarifaires 2007 – Actualisation du coût d'opération – Avenant n° 3 – Approbation.	35
M. MAHE	33	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	35 à 36

## Séance du 30 MARS 2007

La séance débute à 9 heures 35.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, MM. MAHE, de RUGY, ROBERT, GUIN, Mme MEUNIER, M. POUSSEUR, Mme CHOQUET, M. RAIMBOURG, Mmes BOUFFENIE, PADOVANI, MM. BOLZER, CHOTARD, LANNUZEL, DANTEC, DUCLOS, Mme FRANGEUL, Adjoint, Mmes SEYSE, TOUCHEFEU, Adjointes Spéciales.

Sont également présents : Mmes BERNARD, LARGILLIERE, M. VRAIN, Mmes JAN, MARTIN, HERAIL-THOBY, GUIBERT, PERINE, MM. JOSSIC, CESTOR, Mme FOUGERON, M. MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, M. PELLEN, Mmes BOUCHOUX, SCILBO, CHATELIN, M. RICA, Mme HAKEM, MM. AZZI, MENARD, Mme PIAU, MM. SAIDOU, MAGNEN, Mmes CHIRON, SARRAZIN, DE CARVALHO, MM. MOREAU, MESNARD, Mmes ROBET, JOZAN, BARRE, DEFRANCE, MM. AUGIER, BLINEAU, Mme CHEZE.

Absents et excusés : MM. CONSTANT, MARJOLET, Mmes BOCHER, FRESSON, MM. BAZIN, DIAT, Mme ROUSSEAU, M. MAURICE.

M. le Maire informe ses collègues que M. CONSTANT a donné pouvoir de voter en son nom à M. LANNUZEL, M. MARJOLET (pouvoir à M. DUCLOS) Mme BOCHER (pouvoir à M. CHOTARD), Mme FRESSON (pouvoir à M. AUGIER), M. BAZIN (pouvoir à Mme BARRE), M. DIAT (pouvoir à Mme JOZAN), Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme CHEZE), M. MAURICE (pouvoir à Mme ROBET).

### Secrétaire

M. CESTOR est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 6

**M. LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

*Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 2 février 2007 – Approbation.*

**M. AUGIER, Conseiller municipal** – Nous nous abstiendrons sur le procès-verbal de la dernière séance, puisqu'à nouveau les invectives qui m'ont été adressées n'y figurent pas.

*Le Conseil approuve (abstentions de l'Opposition de Droite).*

---

**M. LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

*Conseil Municipal – Décisions prises du 19 janvier au 19 mars 2007 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.*

**Mme BARRÉ, Conseillère municipale** – Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur la question de Moyon-Avenard qui est un local qui a été préempté en date du 24 décembre 2001, c'est-à-dire que cela fera bientôt six ans. Or il y a une loi, la loi du 2 août 2005, qui a ouvert effectivement aux communes qui le souhaitaient un nouveau droit de préemption pour les fonds de commerce...

**M. LE MAIRE** – Excusez-moi, mais Madame Barré, de quelle décision parlez-vous ?

**Mme BARRÉ, Conseillère municipale** – ...de la décision 2007-01-10, M. Mahé, défense des intérêts de la Ville dans l'instance engagée devant la Cour Administrative d'Appel, en date du 10 octobre 2005 par M. Patrice Martin à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de Nantes, etc..., etc...

Donc je souhaitais revenir sur ce local Moyon-Avenard, passage Pommeraye, qui est quand même un haut lieu du patrimoine et du commerce nantais. Cela va faire maintenant six ans que ce local est fermé, que les vitrines, de temps en temps, servent de lieu d'exposition pour telle ou telle association mais sans que le fonds ne soit exploité à quelque fin commerciale que ce soit.

Or, justement, la loi du 2 août 2005 permet effectivement aux collectivités de préempter un commerce ou un fonds de commerce, mais à la condition que ce fonds de commerce soit remis sur le marché au bout d'un an. Là, on va arriver, quand même, à six années de fermeture de ce local.

Je voudrais savoir maintenant ce qu'il en est, puisque, à chaque fois que je vous pose la question concernant Moyon-Avenard, vous me répondez que je serai informée des suites données, mais en fait les suites données, je les découvre au coup par coup, parfois par la presse, heureusement, et je voudrais que les Nantais soient aujourd'hui clairement informés du devenir de la galerie Moyon-Avenard et de l'échéancier prévu pour les travaux annoncés de part et d'autre. Merci.

**M. LE MAIRE** – Vous connaissez un peu le dossier, donc je peux juste dire un mot.

Nous préservons, par la préemption que nous avons effectuée, les intérêts de la Ville et en particulier la possibilité de réaliser un aménagement dans les locaux de la rue Santeuil, propriété du groupe Presse-Océan, qui appartiennent désormais au groupe Ouest-France, qui a racheté les journaux de l'Ouest, de la Socpresse : Presse-Océan, le Maine Libre et le Courrier de l'Ouest. A plusieurs reprises, des projets avaient été lancés dans le passé qui auraient permis

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 7

une liaison entre la partie haute et la partie basse, et donc c'est la raison pour laquelle nous avons préempté, pour préserver la réalisation de ce projet.

Ce projet, évidemment, ce n'est pas la Ville qui le conduit, puisque c'est un projet privé appartenant maintenant au groupe Ouest-France. Simplement ce que je sais, c'est une information qui est positive –j'espère qu'elle sera suivie d'effet-, c'est que le dossier a enfin bougé et que les propriétaires ont lancé une consultation pour désigner le promoteur-architecte et qu'il y a quatre équipes qui se sont présentées. L'une sera choisie prochainement, j'espère, par le groupe Ouest-France pour lancer cette réalisation.

Donc il faut maintenir le point de vue de la Ville, au-delà de l'appréciation que vous venez de donner. Nous avons gagné en première instance, et le requérant, M. Patrice Martin en l'occurrence, a fait appel, mais nous continuons à défendre les intérêts de la Ville.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

*Vœu pour une industrie forte en Loire-Atlantique.*

**M. LE MAIRE** – Voilà le vœu qui vous est proposé. Monsieur Lannuzel.

Je vais donner la parole à chaque groupe, si vous le voulez bien. Je vous demanderai de ne pas être trop longs, de ne pas redire tous les arguments, simplement exprimer votre position.

**M. LANNUZEL, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire. En effet, je voudrais expliciter le sens du vote des élus Communistes.

L'annonce, il y a quelques semaines, de 10 000 suppressions d'emplois à Airbus, dont 4 000 en France, a soulevé une émotion légitime. Avec Alcatel-Lucent, la restructuration des chantiers Aker Yards, c'est un coup porté à notre potentiel industriel, aux emplois industriels de notre département.

Une ville comme la nôtre, dans une agglomération qui connaît un réel développement économique, ne peut rester neutre. C'est pourquoi les élus Communistes soutiennent ce vœu.

N'oublions pas, en effet, que si aujourd'hui c'est le bassin d'emploi de Saint-Nazaire qui est visé, le site Airbus de Nantes-Bouguenais, c'est 2 000 emplois directs, sans compter les emplois induits que cela représente.

Le plan de sauvetage d'Airbus est profondément inacceptable. Comment parler d'une crise de ce fleuron de notre industrie aéronautique ? Ce n'est pas aux salariés de faire les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables, dans une entreprise disposant de grandes perspectives de croissance.

Louis Gallois s'autorise à parler de crise, alors que le carnet de commandes de l'avionneur est largement rempli pour les six années à venir et que les besoins d'ici à 20 ans sont de 23 000 avions.

On évoque parfois les erreurs de management de la production, notamment de la première version de l'A 350. Si celles-ci n'y sont pas pour rien, les difficultés du groupe EADS sont principalement et directement liées aux choix de rentabilité financière faits par les dirigeants du groupe.

**II - 8**

Partout, en France, en Europe, c'est la même logique qui domine avec toujours les mêmes conséquences sociales. C'est aussi le cas dans les groupes Alcatel et Thalès, comme dans toutes les entreprises pilotées aujourd'hui aux seuls profits des actionnaires.

Pour Alcatel-Lucent, c'est 600 emplois menacés pour le site de Rennes-Nantes, dont 218 sur Orvault.

Aux chantiers Aker Yards, c'est l'actionnaire principal qui livre l'avenir de la construction navale aux petits actionnaires. Et le résultat de cette politique, ce sont les plans de licenciements, le démantèlement des entreprises, la pression sans cesse accentuée sur les salariés et cela tout particulièrement dans la sous-traitance.

Pour en revenir à Airbus, on a pu se servir de la performance de l'avionneur, notamment dans sa concurrence avec Boeing pour convaincre de voter oui lors du référendum sur le TCE. En réalité, Airbus, pas plus qu'Ariane d'ailleurs, ne sont des entreprises européennes et aujourd'hui l'Europe est bien silencieuse.

Alors que faire ? Le retrait du plan Power 8 est un préalable. L'Etat français doit prendre enfin ses responsabilités et recapitaliser EADS. Mais pourquoi ne pas agir dans le sens d'un renforcement de la part des états concernés dans cette recapitalisation ?

Enfin, pourquoi ne pas racheter les parts de Lagardère et de Demler Chrysler par la Banque Européenne d'Investissement, comme vient de le proposer l'ancien Ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot.

Soutenir et développer les politiques industrielles dépend d'une volonté politique. C'est pourquoi il nous semble important de réaffirmer qu'il ne saurait être question d'accompagner socialement les dérives libérales dans lesquelles on veut nous enfermer.

De la même façon, et nous avons attiré l'attention du Conseil Communautaire de Nantes Métropole lors du débat sur les orientations stratégiques de la Communauté urbaine en matière d'emploi, sur le fait qu'il nous faut veiller à ce que le phénomène de territorialisation des emplois ne conduise pas à accompagner des logiques qui poussent à la baisse du coût du travail, des charges sociales et à la mise en concurrence des travailleurs et même des territoires.

Dans un contexte marqué par une croissance de l'emploi salarié privé, souvent partiel, précaire, faiblement rémunéré, il nous paraît important de soutenir l'emploi industriel. Ce qui me conduit à cette remarque concernant les leviers d'action possibles : l'Union européenne en est un, pourtant certains objectifs de la stratégie de Lisbonne pointent la nécessité de la compétitivité des entreprises, la promotion de la vie active des travailleurs âgés et la modernisation des systèmes de santé. Cela ne fait pas, de notre point de vue, une politique ambitieuse pour l'emploi.

Je voudrais conclure en soulignant qu'aucune stratégie pour l'emploi ne peut être couronnée de succès si elle ne s'appuie pas sur une politique économique favorable à l'emploi, dans un cadre de développement soutenable et durable. Il convient donc d'encourager les investissements qui contribuent à créer des emplois qualifiés et de pénaliser ceux qui les détruisent.

Les élus Communistes aspirent à une politique d'emploi axée sur un véritable partage de la croissance, la formation continue, la santé et la sécurité, l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous continuerons de combattre cette stratégie qui consiste à accroître la flexibilité des marchés de l'emploi et à sanctionner les chômeurs.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** – Merci, Monsieur Lannuzel. Madame Jozan.

**II - 9**

**Mme JOZAN, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues, nous reconnaissons évidemment que les grands groupes industriels locaux sont menacés par des plans de restructuration de grande ampleur, et nous voulons dire ici notre solidarité avec tous ceux qui sont fragilisés dans leurs emplois.

La politique industrielle connaît aujourd'hui de graves difficultés face à des grands groupes engagés dans des logiques financières, mais ces grands groupes ne doivent pas devenir la cible de critiques systématiques car, c'est aussi grâce à leur taille qu'on peut aujourd'hui affronter la mondialisation.

Face aux conséquences des risques de désindustrialisation, les Régions tentent de répondre en proximité par l'accompagnement des publics concernés, grâce à la politique de formation et l'accompagnement vers des nouveaux métiers qui nous semblent mieux adaptés que l'entrée dans le capital de ces entreprises.

Les Régions ont également un rôle essentiel comme d'autres collectivités locales, de facilitateurs dans la mise en place des pôles de compétitivité, de la promotion de la recherche et de l'aide à l'implantation d'entreprises.

C'est l'exemple depuis 2003, avec le dispositif « Cap compétences », en 2004 avec « l'Atelier pièces composites » qui a noué un partenariat entre l'Ecole Centrale et Airbus ; c'est aussi l'exemple évidemment de EMC2 et du projet Techno campus.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de politique publique industrielle ambitieuse, même si celle-ci se heurte à des difficultés graves. Enfin, il nous semble indispensable de conforter cette politique dans le cadre européen qui est le mieux à même de nous permettre d'atteindre la taille critique nécessaire à la compétitivité mondiale et nous ne pouvons qu'encourager les collectivités comme la Région, et comme Nantes Métropole, à accompagner, par des actions efficaces, les implantations industrielles.

Enfin et en dernier lieu, le Conseil municipal de Nantes ne me semble pas tout à fait compétent pour se prononcer sur des thèmes comme celui de l'éparpillement des actionnaires dans les grands groupes. Aussi, je m'abstiendrai sur ce vote.

**M. LE MAIRE** – Merci. Monsieur Mesnard.

**M. MESNARD, Conseiller municipal** – Monsieur le Président, les termes de ce vœu ont été pesés, je les partage très largement mais je tiens quand même à faire un certain nombre de remarques.

Finalement, ces problèmes réels ne trouveront pas leur solution au niveau local, ni au niveau départemental, ni au niveau régional et probablement difficilement au niveau national. La solution, donc, ne saurait être réellement, selon nous, que dans une véritable politique européenne, qui soit une politique industrielle volontaire et qui soit une politique sociale, parce que bien sûr, l'élément social est un élément essentiel dans la concurrence internationale.

Donc personnellement, et comme d'autres peut-être, je voterai ce vœu.

**M. LE MAIRE** – Merci. Madame DeFrance.

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – Tout en exprimant mon soutien aux travailleurs d'Airbus, d'Alcatel-Lucent et peut-être demain à ceux des Chantiers de l'Atlantique qui devront se battre aussi pour garder leur emploi, je m'abstiendrai sur ce vœu car il ne demande même pas aux directions de ces grands groupes industriels d'interdire les licenciements programmés de milliers de salariés.

**II - 10**

Ce serait pourtant la moindre des choses, quand on sait les milliards de profits accumulés et distribués aux actionnaires de ces grands groupes, milliards de profits qui pourraient servir non seulement à maintenir l'emploi mais à en créer, car ces entreprises sont loin d'être en faillite.

M. Ayrault se contente de déplorer –je cite- « l'éparpillement des actionnaires », sans remettre en cause le principe même de l'actionnariat qui, éparpillé ou pas, est un système qui est en train de mener la société à la catastrophe, un système où les intérêts d'une poignée de privilégiés sans aucun contrôle prévalent sur toute la société.

M. Ayrault rappelle aussi les efforts des collectivités locales pour soutenir ces industriels qui empochent les subventions prises sur des fonds publics et des aides de toute sorte, et licencient quand même. Les efforts aussi pour subventionner un pôle de recherche pour des technologies de pointe, qui ne vont profiter, là aussi, qu'à des intérêts privés sans contrôle.

Vous déplorez la vision à courte vue des industriels et des financiers, c'est pourtant vous qui avez déclaré, il y a un an, que le groupe Aker présentait de solides références industrielles et économiques pour conforter l'activité des Chantiers de Saint-Nazaire.

Je reviendrai sur cette question dans une question d'actualité que je pose cet après-midi, mais sur ce vœu particulier, qui est avant tout un vœu d'impuissance et qui ne pose aucune exigence, je m'abstiendrai.

Quant à la proposition des élus Communistes –j'en profite pour rebondir aussi un peu là-dessus- qui proposent de racheter les actions de Lagardère avec des fonds publics, bien sûr, je ne suis pas d'accord parce que, quand M. Lagardère a réalisé une confortable plus-value en revendant ses actions juste avant les problèmes d'Airbus, eh bien encore une fois, on va subventionner un patron privé avec de l'argent public alors qu'il s'est mis des milliards dans la poche sur le dos des salariés.

Il faut, au contraire, exiger que Lagardère rembourse et qu'on utilise cet argent, pour non seulement maintenir les emplois mais en créer d'autres.

**M. LANNUZEL, Adjoint** – Vous n'avez pas le droit, vous n'avez pas à parler en notre nom.

**M. LE MAIRE** – Monsieur de Ruyg a la parole.

**M. de RUGY, Adjoint** – Monsieur le Maire, chers collègues, les élus Verts voteront ce vœu qui exprime notre nécessaire solidarité avec les salariés d'Alcatel, Airbus et Aker Yards mais nous voulons avant ce vote préciser notre position sur cinq points.

La situation de ces trois entreprises est très différente : Alcatel est clairement victime d'une logique financière portée par les actionnaires, alors que la fusion avec Lucent était présentée comme la garantie d'avoir une taille suffisante pour résister à la concurrence mondiale dans le secteur des télécoms, celle-ci se retourne aujourd'hui contre Alcatel puisque la restructuration a pour but d'augmenter la rentabilité globale du groupe qui est fortement dégradée par les difficultés de l'américain Lucent.

Le site d'Orvault est pour l'instant préservé, sans doute grâce à son savoir-faire, mais jusqu'où ira cette logique d'externalisation qui guide Alcatel-Lucent ?

Deuxième point, si la recherche est en effet une voie pour maintenir une certaine compétitivité technologique de notre industrie, elle doit être soutenue par les pouvoirs publics dans le cadre de partenariats, obligeant les entreprises concernées à maintenir leurs unités de production sur notre territoire.

Pour Airbus, il faudra appliquer la même logique, mais la priorité doit être aussi de sortir de l'organisation actuelle de cette entreprise. Alors que l'Europe est bloquée par son fonctionnement inter-gouvernemental, la direction d'Airbus l'est exactement de la même façon.

**II - 11**

Il faut qu'il y ait un pouvoir européen fort et légitime en face d'une direction également forte, et non plus divisée.

L'actuelle Commission européenne, présidée par l'ancien Premier Ministre conservateur du Portugal, donne l'impression de théoriser son impuissance alors qu'elle n'hésite pas à se montrer intraitable quand il s'agit d'empêcher la recapitalisation ou la relance de groupes comme ce fut le cas, il y a quelques années, avec Alstom.

Pour nous, sans en revenir à un protectionnisme national totalement absurde, il faut néanmoins s'interroger sur la politique européenne qui veut faire de l'Union Européenne le meilleur élève de l'OMC. Cette politique irresponsable conduit à détruire des pans entiers de notre industrie, comme cela a déjà été le cas dans le textile ou l'électronique grand public, par exemple.

Pour nous, le développement du commerce équitable ne doit pas rester une sorte de supplément d'âme à un commerce mondial où la concurrence la plus déloyale règne. Il doit fonder les nouvelles régulations des échanges commerciaux internationaux.

Des déséquilibres sont en train de se créer avec des nouvelles puissances comme la Chine. Il est encore temps de fixer des limites au libre échangeisme dérégulé.

Enfin, nous voulons souligner que l'effort de recherche local et national, à défaut d'être européen, devrait porter prioritairement sur ce que nous appelons la conversion écologique de l'économie. Il y a là une voie qui permet d'anticiper réellement l'avenir, dans des domaines aussi variés que les matériaux, l'énergie, les modes de propulsion. Cela est particulièrement vrai pour l'aéronautique.

**M. LE MAIRE** – Merci, Monsieur de Rugy. Monsieur Vrain.

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

Les élus UDB-Alternatifs voteront ce vœu. Ils appuient notamment la dénonciation de la logique financière qui promet 10 000 emplois à la rue, au moins pour Airbus.

Alors 10 000 emplois, cela fait 400 millions d'euros par an. Les résultats d'Airbus en 2005, c'est plus de 2 milliards, dont une part importante va vers les actionnaires. Donc c'est très simple : nous faisons deux propositions.

Un, redistribuer les richesses. Arrêtons d'avoir des patrons à 300 SMIC ; deux, Serge Tchuruk ex-patron d'Alcatel, rêvait d'une entreprise sans usine –évidemment, cela c'est possible dans ce qu'on appelle la concurrence libre et non faussée qu'on nous promettait il y a quelques temps-, eh bien nous estimons que les secteurs industriels stratégiques doivent être sous maîtrise publique et pourquoi pas avec l'aide des régions ?

**M. LE MAIRE** – Je crois qu'on a entendu les points de vue des uns et des autres, je mets donc aux voix.

*Le Conseil approuve (abstentions de l'Opposition de Droite –sauf M. Mesnard-, et abstention de Lutte Ouvrière).*

---

**M. POUSSEUR, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

*Centre – O.P.A.H. Décréd-Bouffay – Convention multipartite – Approbation.*

**M. POUSSEUR, Adjoint** - Vous savez tous, aussi bien que moi, l'enjeu de cette centralité, avec l'ensemble des problèmes qui sont ceux d'un quartier ancien, à forte activité, à forte

**II - 12**

évolution et dans lequel l'habitat présente, soit des situations extrêmement confortables dans certains secteurs, soit un habitat dégradé.

Nous sommes un peu à l'aboutissement d'un processus, puisqu'en juin 2004, nous avons lancé une étude pré-opérationnelle réalisée en octobre 2005, avec le lancement de la concertation préalable et la décision de lancer une opération programmée ; en avril 2006, le lancement d'un appel d'offres pour l'équipe d'animation que nous aurons bientôt à désigner ; enfin en octobre 2006, nous avons décidé un périmètre de restauration immobilière.

Aujourd'hui, cette convention est extrêmement importante puisqu'elle rappelle les objectifs sur lesquels nous sommes :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « copropriétés dégradées » ciblée sur 17 immeubles, ce qui représente 160 logements dégradés en tous points.
- Une opération « classique » ciblée sur 105 immeubles, qui représentent 840 logements en voie de dégradation, pour lesquels des travaux sont à réaliser sur la quasi-totalité des parties communes et sur une grande partie des logements. L'objectif que nous nous fixons, c'est la réhabilitation de 50 immeubles sur 10 ans et de 335 logements.
- Enfin, un volet relatif à l'amélioration thermique et phonique des logements compris dans le périmètre de l'opération. Nous visons là 80 logements.

Si vous vous reportez à la convention, vous verrez à l'article 4, page 7 sur 28, l'importance des contributions des collectivités. En effet, sur une base de 15 % de subventions pour l'ensemble des travaux, quel que soit le statut des logements, nous interviendrons avec un taux supplémentaire en fonction du conventionnement, qu'il s'agisse d'un loyer libre, d'un loyer social, voire d'un loyer très social où nous monterons jusqu'à 55 % de subventions pour travaux, ou alors en fonction du statut financier du propriétaire et là aussi, nous augmentons jusqu'à 60 % la participation aux travaux en fonction du caractère social de la famille ou de la personne concernée.

Au total, l'engagement financier sera, pour la Ville, en subventions de travaux, de 4 765 000 € sur 5 ans, de 400 000 € pour Nantes Métropole, chiffre qui peut évoluer ; ANAH, 3 millions d'€uros ; Conseil Général 416 000 € et sur le suivi-animation s'ajouteront 471 000 € pour la Ville, 250 000 € pour l'ANAH, 128 000 € pour le Conseil Général et 150 000 € pour la Caisse des Dépôts, ce qui explique sa participation à cette convention.

Au total un budget de 8 580 000 € qui pourront générer plus de 35 millions de travaux.

Je crois que ce quartier joue là sa capacité à maintenir un habitat, et notamment un habitat social. C'est tout l'enjeu d'une rénovation urbaine avec cette différence, par rapport aux autres OPAH et cela explique l'engagement de la Ville à près de 5 millions de travaux, c'est que cette fois-ci, les taux seront fixés et nous abonderons en fonction des travaux, la participation de la Ville de manière à parvenir au taux engagé.

C'est donc aussi un effort supplémentaire de la Ville. Bien entendu, nous ferons jouer le PRI, le Périmètre de Restauration Immobilière, au cas où nous rencontrerions des résistances à la transformation de l'habitat et au maintien de son caractère social. Je vous remercie.

**Mme CHIRON, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues, la convention qu'il nous est demandé d'approuver revêt une importance toute particulière, en ces périodes de mal-logement.

A travers cette convention, nous répondons à la fois aux propriétaires modestes qui vivent souvent dans des co-propriétés dégradées, à la réfection des parties communes ainsi qu'à la nécessité de traiter les isolations thermiques et phoniques des logements anciens.

**II - 13**

En traitant les parties communes, en concevant les travaux comme une prolongation de l'espace public, nous nous inscrirons dans la dynamique défendue par de nombreux urbanistes, pour lesquels les espaces publics et les espaces privatifs doivent se mixer pour fabriquer la ville du vivre ensemble. Pour nous, cela veut dire, en fait, un espace urbain plus solidaire.

L'isolation thermique doit également nous mobiliser. Deux objectifs sont essentiels. D'abord, le plan climat que nous avons voté en Conseil communautaire le 9 mars dernier nous rappelle l'urgence dans laquelle nous sommes et l'importance des efforts à réaliser sur l'habitat existant par rapport à l'émission de gaz à effet de serre.

Deuxième objectif, c'est de faire baisser les charges pour les occupants. La réglementation thermique 2005 prévoit 85 kwh/m<sup>2</sup> de consommation annuelle pour le chauffage, et est confrontée ici, je vous le rappelle, à un type de logement qui est fixé dans une fourchette entre 150 et 250 kwh/m<sup>2</sup> et par an.

Evidemment, la répercussion c'est sur les charges payées par les occupants. Donc si notre collectivité est volontaire et déterminée, comme on vient de le montrer dans cette délibération où la part d'engagement financier est élevée, elle saura convaincre les autres partenaires.

Un des enjeux auxquels nous tenons particulièrement pour ce dossier est le lien entre le coût qui est parfois douloureux des travaux supportés, et la baisse des charges que nous devons viser et atteindre. C'est parce que nous aurons cette exigence que nous serons compris des habitants qui sont concernés par ces travaux.

Enfin, sachons privilégier dans nos aides, les bailleurs qui acceptent de réhabiliter un patrimoine bâti compliqué mais essentiel pour préserver une mixité sociale qui, sous le couvert de travaux importants, supportés par les occupants, pourrait entraîner une hausse de loyer et donc un exode des populations modestes vers la périphérie.

Comme dans le Programme Local de l'Habitat, nous devons être ici vigilants et encadrer le montant des loyers après les travaux. C'est bien cette vigilance qui nous garantira une maîtrise des coûts des loyers en centre-ville et donc, un centre-ville accessible pour tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** – Merci. Madame Defrance.

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – Encore une fois je dénonce ici l'utilisation de fonds publics à des intérêts privés, comme je l'ai déjà fait pour le quartier Madeleine-Champ de Mars et Chantenay.

Je ne parle pas des propriétaires qui habitent leur logement et qui ont de faibles ressources, bien sûr, mais des propriétaires qui font commerce de la location de leur logement et qui ne les entretiennent pas, alors que cela devrait être à leur charge entièrement et qui maintenant, en plus, profitent des fonds publics pour le faire. Ce n'est pas normal.

Avec ces subventions importantes, eh bien finalement on pourrait rénover les logements HLM qui en ont bien besoin.

**M. LE MAIRE** – Merci. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? des abstentions ?

*Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière).*

\_\_\_\_\_

*Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière) le dossier n° 4*

\_\_\_\_\_

**II - 14**

**M. POUSSEUR, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

*Bellevue-Chantenay – Ste Anne – OPAH RU secteur Chantenay – Rue de la Montagne – Deuxième répartition de subventions du crédit global – Approbation.*

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Nous sommes à mi-parcours, et au-delà des deux dossiers qui sont présentés, permettez-moi, Monsieur le Président, mes chers collègues, de vous dire que nous avons eu un comité de pilotage pour faire le point, pour vous dire où nous en sommes.

Vous connaissez les objectifs quantitatifs et qualitatifs, un parc à loyer maîtrisé, et nous maintenons que c'est extrêmement important d'avoir ce parc à loyer maîtrisé dans nos villes et au cœur de nos quartiers anciens : maintien à domicile des personnes âgées, amélioration des copropriétés privées, réalisation de travaux durables.

Les objectifs, c'est 250 logements locatifs dont 100 vacants avant travaux, 210 logements occupés par leur propriétaire, 30 parties communes d'immeubles.

Nous sommes à mi-chemin. L'opération commence à produire ses effets, le contact mensuel avec les habitants du quartier va croissant, notamment depuis l'ouverture du local Jean Macé ; la modification des conditions d'attribution des aides aux propriétaires a produit son effet. Vous vous rappelez que nous avons décidé d'élever au plafond PLUS nos aides -puisque l'ANAH était en-dessous de ce plafond- ce qui permet d'aider plusieurs dossiers, maintien à domicile des personnes âgées, ce qui correspond à 23 % des dossiers traités.

L'OPAH s'avère incitative, surtout lorsqu'il y a d'importants travaux dans des logements vacants et nous ne nous résignons pas, Madame DeFrance, à maintenir des logements vacants qui, sans être transformés, sont dans l'attente par leurs propriétaires, d'une dégradation suffisante pour que les promoteurs immobiliers s'en emparent et je vais dire un mot là-dessus tout à l'heure sur la stratégie que nous comptons développer.

Autre aspect important, c'est la lutte contre l'indignité qui est un levier majeur pour faire émerger de nouveaux projets et la mise en œuvre de mesures coercitives.

Je signale que la préservation des populations précaires en place nécessite une grande coordination des acteurs sociaux. Une OPAH, ce n'est pas seulement une affaire de subventions, c'est une affaire sociale où l'ensemble des collectivités s'efforce d'aider tous ceux qui en ont besoin de rester dans leur logement, et dans des logements bien sûr améliorés.

En terme de résultats : 2004-2005, nous avons eu 10 dossiers ANAH classiques et 5 très sociaux. En 2006, 10 ANAH classiques, 9 très sociaux et 7 PLUS, grâce à la décision de la Ville. Estimation 2007, 40 dossiers : 10 ANAH très sociaux, 15 ANAH standards et 15 PLUS.

En terme d'engagements financiers, il faut savoir que le coût moyen des travaux s'établit à 10 000 € par logement, la moyenne départementale est d'environ 6 000 €. Le coût moyen des aides s'établit à 3 400 € par logement, soit 35 % du coût des travaux, la moyenne du Département est en-dessous puisqu'elle s'élève à 28 % par logement avec une moyenne de 1 600 € d'aides.

Du point de vue des budgets alloués, c'était pour l'ANAH 28 000 qui est passée à 50 000 ; le Conseil Général 4 000 et en 2006, 3 000 –cela dépend des dossiers, bien sûr, qui sont traités- ; la Ville de Nantes : 7 000 passés à 27 000 ; Caisse de retraites 7 600 passés à 6 400.

Dans les projets, nous prévoyons 25 projets de conventionnement qui représenteront un effort global de 74 000 que nous allons passer à 360 000 pour l'ANAH, 58 000 pour le Conseil Général, 36 000 pour la Ville de Nantes et 81 000 pour Nantes Métropole.

Je termine sur le chapitre de l'indemnité. Grâce au lancement de l'opération, nous avons pu mettre en place une lutte contre les logements indignes : 52 immeubles, soit 260 logements

**II - 15**

sont repérés et suspectés a minima d'indécence, c'est-à-dire ne répondant pas aux normes d'une bonne habitabilité.

146 logements ont été visités : 94 sont indécents, 13 sont insalubres, 9 font l'objet d'une procédure de péril. 66 de ces logements vont faire l'objet de projets : 58 logements locatifs et 8 logements occupés par leur propriétaire. 4 logements ont déjà été rénovés en 2006.

Et donc nos perspectives : c'est prolonger le dispositif de communication, renforcer l'action du service de l'hygiène pour lutter plus efficacement contre l'indignité, relancer les propriétaires de logements vacants en leur rappelant les aides offertes par le dispositif de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, travailler avec Nantes Métropole, et c'est une décision importante, les modalités d'acquisition des immeubles vacants, autrement dit faire jouer une capacité de préempter ces logements pour réaliser des logements sociaux, suivre la mise en place par le Conseil Général d'un dispositif d'aides ayant pour objectif d'aider les propriétaires occupants très sociaux à boucler leur projet financier, garantie d'emprunt, etc..., et enfin, renforcer la coordination avec les services sociaux du Conseil Général, la DASI et la CAF pour améliorer le dispositif de soutien aux personnes fragiles repérées, qui ne sont, pour certaines pas suivies par les travailleurs sociaux, ce qui est indispensable pour permettre effectivement qu'elles entrent dans un logement conventionné très social où leur loyer est encadré et soutenu par des dispositifs relais.

Voilà donc l'importance de ce projet social sur le quartier de Chantenay. Il annonce bien sûr ce que nous pourrons faire sur Bouffay-Decré. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** – Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Seyse.

**Mme SEYSE, Adjointe spéciale** – Très brièvement, après l'exposé complet que vient de faire Jean-Marie Pousseur, s'il y a une OPAH qu'on peut qualifier de pas social, c'est bien celle de ce Bas Chantenay.

Effectivement, dans un premier temps, nous avons fait un inventaire non seulement d'un nombre très important de logements insalubres, mais de logements indignes, de logements qui étaient vides également, plus de 500 logements qui étaient vides, et non occupés uniquement du fait de leur dégradation.

Certes, il y a des bailleurs privés qui peuvent bénéficier de ces aides, mais ce que Jean-Marie Pousseur a bien montré aujourd'hui, c'est que quasiment tous ces logements, lorsqu'ils ont été remis en état ou lorsqu'ils vont être remis en état, vont bénéficier à des personnes qui, autrement, logeaient dans des appartements totalement indignes.

Il y a bien sûr des propriétaires occupants, ce sont pour la plupart des personnes âgées ou des personnes handicapées, et s'il n'y avait pas eu cette OPAH, sans les aides de l'ANAH, de la Ville de Nantes, du Conseil Général, de Nantes Métropole, elles n'auraient jamais pu terminer les dernières années de leur vie dans des conditions de vie décentes.

Donc le seul regret que nous avons, les uns et les autres, qui suivons de très près cette OPAH, c'est effectivement que nous pourrions en faire davantage ; et je pense aujourd'hui, comme il l'a été dit, qu'il est important que nous fassions un peu plus savoir toutes les possibilités qui existent pour que d'autres personnes, d'autres propriétaires occupants ou bailleurs, mais qui respectent les conditions d'encadrement des loyers que nous avons mises, eh bien répondent de façon plus massive, car il faut véritablement que nous accélérions sur cette OPAH-là.

Donc je crois qu'on peut être fiers du travail que Jean-Marie Pousseur a initié et je crois qu'il faut que nous continuions dans cette voie. Merci.

**M. LE MAIRE** – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Pousseur, vous avez eu les félicitations de Mme Seyse.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 16

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Je la remercie mais sa participation régulière aux travaux de l'OPAH fait qu'elle sait bien comment nous avançons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** – Parfait. Merci.

*Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière).*

---

**M. POUSSEUR, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

*Transactions foncières diverses – Approbation.*

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Peu de dossiers importants.

Incorporation dans le domaine privé communal de biens présumés sans maître, donc une régularisation.

Rue des Stocks : vente à ARC Promotion Ouest de parcelles cadastrées totalisant environ 880 m<sup>2</sup>. Il s'agit-là d'une opération importante de réhabilitation et de transformation d'un vieux garage en une opération immobilière avec logement social et une transaction sur la base de 325 000 €, avec en déduction 125 000 € de travaux qu'ARC Promotion reversera à la communauté une fois les travaux achevés. Donc un gain de 200 000 €.

Boulevard Léon Bureau : transfert des compétences de voirie à Nantes Métropole.

Boulevard René Cassin : acquisition à titre gratuit auprès de Nantes Métropole d'une emprise foncière de 280 m<sup>2</sup> : il s'agit d'un nouveau bâti par le CIF, avec la rénovation de la crèche associative des « Ti Canailloux », d'où la mise à disposition à titre gratuit.

**M. LE MAIRE** – Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Mesnard.

**M. MESNARD, Conseiller municipal** – Pas une question, une petite remarque rapide.

Il faut noter que là, il y a transfert de la part de l'Etat à la Collectivité de ressources importantes avec ces biens présumés sans maître, donc c'est à signaler. Pour une fois, il y a transfert de compétences, mais avec un transfert important de ressources puisque c'est la totalité des biens qui sont transférés aux collectivités locales. Merci.

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Pas de remarque à faire, cela représente effectivement un certain nombre de terrains dont on sait qu'ils seront aussi à charge de la Ville pour l'entretien désormais, puisqu'il y a un certain nombre d'espaces verts dans ces éléments.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. DANTEC, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

*Protection de la ressource en eau et de la biodiversité – Charte pour l'élimination progressive des herbicides – Approbation.*

**M. DANTEC, Adjoint** – Un dossier qui touche à la qualité de l'eau. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler l'importance de cette question aujourd'hui, les nitrates qui remettent en cause les captages d'eau potable, les phosphates responsables des cyanobactéries et les

**II - 17**

phytosanitaires dont de plus en plus d'études montrent l'impact sanitaire extrêmement important, par exemple dans le développement de la maladie de Parkinson.

Sur ce point, l'utilisation des phytosanitaires en ville est loin d'être négligeable, notamment parce qu'ils sont souvent utilisés sur des surfaces imperméabilisées et ils partent donc directement à la rivière.

Ces surfaces sont d'ailleurs directement visées par l'arrêté de 2006, du 12 septembre 2006, qui limite l'utilisation des phytosanitaires même si on manque toujours d'une loi sur l'eau à la hauteur des enjeux.

C'est donc un enjeu environnemental extrêmement important et sur lequel la Ville travaille depuis le début du mandat. On s'est engagé sur une forte réduction des produits phytosanitaires et je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque nous sommes passés d'une commande de 3 615 kilos en 2002 à seulement 1 380 kilos en 2006, donc une division quasiment par trois de l'utilisation des produits phytosanitaires en quatre ans.

La mise en place de la gestion optimisée a permis de supprimer les produits les plus dangereux et de préciser aussi les niveaux d'entretien par rapport à la typologie des espaces verts.

Dans les sites pilotes, sans trop détailler, il y a notamment l'île de Nantes qui a été choisie, où on ne traite évidemment plus les trottoirs, les pieds des arbres, donc vous avez la liste d'un certain nombre de boulevards concernés.

Nous sommes au niveau du SEVE, aujourd'hui, en train d'expérimenter une nouvelle machine, puisqu'il s'agit tout simplement de tondre les trottoirs.

Par ailleurs, en lien avec Nantes Métropole, de nombreuses actions de formation ont été engagées avec l'ensemble des agents concernés, agents du service des espaces verts mais aussi agents de la voirie, et donc avec ces mises en place de nouvelles pratiques et de suivi de plans de désherbage.

La charte qui vous est proposée aujourd'hui correspond bien à cette collaboration étroite et souhaitable sur nombre de dossiers entre les villes et Nantes Métropole et je crois que dans cette dynamique sur les phytosanitaires, qui est une des actions de l'Agenda 21 communautaire, on a pu voir à quel point les villes avaient été motrices, notamment la Ville de Nantes et la Ville de la Chapelle-sur-Erdre.

Donc aujourd'hui la charte qui vous est proposée permet un certain nombre d'actions : aller plus loin sur la formation, aller plus loin sur les plans de désherbage et aller plus loin sur l'ensemble des questions de sensibilisation des acteurs et des citoyens. Et là, je m'adresse à vous tous en tant qu'élus de quartier, cela n'est pas neutre de se passer de phytosanitaires, parce que moins de phytosanitaires sur l'espace public, cela veut dire plus d'herbe.

Et c'est vrai que souvent voir arriver l'herbe sur l'espace public, est vu comme une manière d'abandonner l'espace public. Or, ce n'est évidemment là pas le cas, je crois qu'il faut qu'on fasse tous preuve de pédagogie pour expliquer que c'est au contraire une action volontariste, une action de préservation de l'environnement qui est ainsi menée.

Une campagne de communication à l'échelle communautaire va d'ailleurs, dans les prochaines semaines, être menée pour modifier ce regard sur un espace public où l'herbe retrouve droit de cité, même si on va apprendre à la tondre de manière différente.

Donc nous vous proposons aujourd'hui d'adopter cette charte et de s'engager, en lien avec Nantes Métropole, sur l'élimination progressive des herbicides dans la ville.

**M. LE MAIRE** – Merci. Monsieur Vrain.

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 18

A travers cette excellente délibération, se joue en réalité une question politique majeure, Ronan Dantec vient de le rappeler puisqu'il s'agit indirectement de la qualité de l'eau.

Le 22 mars, se tenait la journée mondiale de l'eau. Sans vous assommer avec une quantité de chiffres, il est quand même bon de rappeler que dans moins de 20 ans, 3 milliards de personnes pourraient être privées d'eau saine ; déjà aujourd'hui 2 milliards et demi sont privées d'eau potable, ce qui pourrait être résolu seulement avec 11 milliards de dollars, soit 1 % seulement des dépenses militaires mondiales.

Les inégalités dans ce domaine-là, comme dans bien d'autres, sont criantes. Chaque jour, 600 litres d'eau sont consommés par chaque américain contre moins de 100 pour les pays d'Asie et d'Amérique du Sud et moins de 50 en Afrique.

En France, nous sommes autour de 300 litres, la question ici est bien de la qualité des eaux et évidemment, les phytosanitaires ça va bien quelque part quand on les met sur les trottoirs. Nous sommes bien au cœur du sujet avec cette délibération.

Ici, nous vivons dans un pays où les ressources en eau sont en principe suffisantes, voire parfois abondantes, mais un certain type de développements, en l'occurrence le productivisme agricole, dégrade l'environnement. Ici, nous sommes en ville et les ressources en eau évidemment sont également dégradées.

N'oublions pas que 70 % de l'eau mondiale est utilisée dans l'agriculture et 40 % en France, plus que la moyenne européenne. De même, l'extension urbaine a aussi des impacts très négatifs, notamment en matière de gestion des nappes phréatiques et imperméabilisation des sols, même si sur ce dernier point, cela fait l'objet d'une attention toute particulière et d'ailleurs fort pertinente dans notre plan local d'urbanisme, ici à Nantes Métropole.

Alors la présente délibération œuvre pour protéger localement la qualité de cette ressource.

Au-delà du principe du pollueur-payeur qui devrait être opposable, l'application de cette charte contribuera à la santé publique, cela a été rappelé, de plus en plus mise à mal par les macro et les nano-pollutions.

Ici, en Bretagne, nous sommes même dans une zone de quasi non droit, puisque le taux de nitrate dans bon nombre de localités, dépasse de loin 50 milligrammes par litre qui, pour les deux tiers, proviennent de l'agriculture et des activités qui y sont liées -pour la délibération on parle ici de phytosanitaires-. Et ce n'est pas les subterfuges du gouvernement français qui a tenté pour échapper à l'amende européenne de fermer les sources les plus polluées qui vont arranger les choses. Espérons que les injonctions faites la semaine dernière par l'Union Européenne vont pousser la France à abandonner sa politique de camouflage au profit d'une véritable politique de l'eau volontariste et égalitaire face au lobby de l'agroalimentaire productiviste.

Mais, alors que le fipronil n'était pas autorisé en France -alors ici on est dans le phytosanitaire- le fipronil n'était pas autorisé en France depuis plusieurs années, vous vous souvenez que c'est la substance active du Régent et proche de celle du Gaucho et identifiée comme responsable de la destruction de nombreuses colonies d'abeilles, or le fipronil va être inscrit sur la liste des substances actives autorisées pour commercialisation par la commission européenne et en fait, nous, nous proposons de le diminuer.

Vous voyez, Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne sommes pas là dans l'application du principe de précaution. S'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour une eau saine, les dispositions mentionnées dans la présente délibération y contribuent à leur échelle.

Bien entendu, le groupe Alternatifs-UDB y est très favorable. Merci.

**M. LE MAIRE** – Merci. Madame Padovani.

**II - 19**

**Mme PADOVANI, Adjointe** – J'aimerais revenir sur une partie de l'intervention de Ronan Dantec qui concerne l'information et la communication auprès des populations.

Pas plus tard que mardi dernier, on a fait une ballade avec les habitants au niveau du quai de Versailles pour repérer tout ce qui n'allait pas. Et, effectivement, l'herbe au pied des arbres, c'était quelque chose qui a été un petit peu compliqué à expliquer. Les services de Nantes Métropole ont dit qu'ils allaient mettre des panneaux explicatifs revenant sur toute cette démarche, et je pense que c'est effectivement quelque chose qui est très important, parce qu'il faut que les habitants puissent s'approprier.

Parce que l'herbe au pied des arbres, c'est bien, mais on sent bien qu'un certain niveau d'herbe n'est plus tolérable pour certains.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. LE MAIRE** – M. Raimbourg, qui doit s'absenter, a un dossier à vous présenter.

**M. RAIMBOURG, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

*Associations de prévention et tranquillité publique – Subventions – Approbation.*

**M. RAIMBOURG, Adjoint** – La première subvention concerne l'association Le Relais qui a mis en place un système d'accompagnement et de transport pour les jeunes enfants des gens du voyage.

Ce système fonctionne en lien avec l'autre action qui consiste à transporter des jeunes enfants en autocar à l'école Maurice Macé. Il s'agit d'un système qui fonctionne assez bien, et il y a donc une demande de subvention d'un montant de 5 000 €.

Deuxième demande de subvention, il s'agit de l'association Médecins du Monde qui mène une action en direction des personnes se prostituant, principalement se prostituant dans la rue. Le dossier est à votre disposition. Vous avez vu l'importance de cette action et l'originalité de cette action. Médecins du Monde sollicite une subvention de 11 000 €.

Le Mouvement du Nid sollicite une subvention, dans son travail d'accompagnement des personnes se prostituant, et je vous propose de leur accorder une subvention de 1 000 €.

L'Association des Conciliateurs de Justice, il s'agit d'une intervention d'un autre genre mais c'est une association qui fait un travail de pacification, de résolution des conflits importants, qui dispose de peu de moyens et donc nous vous proposons une subvention de 1 500 €.

Et, enfin, dernière demande de subvention. Il s'agit de l'Association des Centres de Loisirs Jeunes de la Police Nationale. C'est une association qui est en lien avec la police nationale, comme son nom l'indique, qui accueille des jeunes filles dans des camps de vacances et qui leur propose des activités, généralement des activités sportives, du type tournoi autour des motocyclettes. Cela attire un certain nombre de jeunes gens, ce sont des camps de vacances et cela permet de nouer des liens entre la police et une partie de la jeunesse qui fréquente ces centres.

La subvention proposée est de 6 000 €.

**M. LE MAIRE** – Merci, Monsieur Raimbourg. Monsieur Vrain.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 20

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr le groupe UDB-Alternatifs votera ces subventions au profit d'associations oeuvrant en matière d'intégration sociale et de prévention.

Elles interviennent à un moment où de nouvelles dispositions nationales très répressives se concrétisent. Je ne vais pas revenir sur la loi de prévention de la délinquance, qui constitue une véritable arme destinée à stigmatiser certaines populations et à faire des acteurs sociaux des délateurs.

Les actions que nous menons, en partenariat avec les associations locales, portent en toute modestie leurs fruits. Il est notamment fait état dans la délibération, de la sortie de 10 personnes nantaises du système prostitutionnel, système que nous voulons abolir.

Vous savez, Monsieur le Maire, chers collègues, ce n'est pas en remplissant les prisons, en ratissant large dans tous les sens du terme, qu'on retrouve la sûreté dans la société civile. Le montrent les derniers événements exprimant la violence croissante des rapports sociaux et les répressions qui l'accompagnent.

Dans ce climat social et économique délétère, nos dispositifs ici à Nantes, jouent leur rôle et s'inscrivent pleinement dans notre politique qui vise, au-delà de la répression nécessaire, la réinsertion sociale durable. Merci.

**M. LE MAIRE** – Madame Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Je voulais juste à cette occasion souligner l'originalité du projet d'aide aux centres de loisirs de la police nationale. C'est une solution extrêmement locale et extrêmement pragmatique, mais qui a un très grand succès et qui montre qu'on peut réconcilier les Français entre eux et réconcilier des populations qui, a priori, ne sont pas présentées comme ayant beaucoup d'affinités entre elles et que cette solution mérite d'être remarquée et d'être approuvée.

Et j'approuverai sans réserve ce projet.

**M. LE MAIRE** – Merci, Madame Meyer. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Le rapporteur peut-il répondre ?

**M. RAIMBOURG, Adjoint** – Non, tout le monde est content, donc moi aussi.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

*Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 8.*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

*Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Comme chaque année, depuis la loi du 13 août 2004, il vous est proposé d'approuver par délibération la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises. Auparavant, cette décision intervenait sous forme d'arrêté municipal.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 21

Vous avez trouvé dans le rapport la définition des périmètres scolaires avec les trois statuts de leur application à Nantes : périmètre souple, périmètre ferme et périmètre élargi.

Vous avez aussi les règles relatives aux dérogations, la règle concernant la scolarisation des enfants domiciliés en dehors de la commune de Nantes dans les écoles publiques nantaises et enfin, deux modifications qui sont apportées par rapport à l'an dernier.

Tout d'abord, il vous est proposé de mettre en place une mesure de périmètre ferme pour les écoles maternelle et élémentaire Emile Péhant. C'est une école qui connaît une véritable renaissance suite aux importantes opérations d'habitat réalisées sur ce quartier, et nous venons d'ailleurs récemment d'inaugurer l'îlot Crucy-Fouré, qui permet l'arrivée de nouvelles familles sur ce quartier.

Et puis, ensuite, l'ajustement du tracé de périmètres à l'axe médian de la route de la Chapelle ; il s'agit de clarifier la situation entre les groupes scolaires Françoise Dolto et Georges Brassens, Camille Claudel et George Sand.

Je vous propose d'approuver l'ensemble du dispositif concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises.

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe des élus Alternatifs-UDB veut profiter de ce dossier pour réaffirmer sa position en faveur du maintien de la carte scolaire, à l'heure où sa suppression fait débat.

Nous pensons, en effet, que la suppression de ce dispositif reviendrait, de fait, à accentuer les inégalités sociales et scolaires. La sectorisation est nécessaire à la mixité sociale des établissements scolaires. Supprimer la carte scolaire aboutirait à transformer la politique éducative en loi de la jungle, à accentuer la libéralisation et la mise en concurrence des établissements et conforterait l'illusion d'un libre choix. Celui-ci ne serait effectif que pour les familles les mieux informées, et cet apparent libre choix aboutirait rapidement à la marginalisation des établissements des quartiers populaires.

Cependant, on ne peut camper sur la seule défense de la sectorisation et de la carte scolaire. Même si à Nantes nous portons une politique de mixité concrétisée par nos nombreux projets de renouvellement urbain et social, comme aux Dervallières, à Malakoff et dans les nouveaux quartiers, actuellement la mixité résidentielle n'existe que trop peu. Or, la carte scolaire est basée sur la proximité résidentielle.

Plutôt que d'attendre les effets de notre politique de la ville et d'aménagement du territoire, ne pourrions-nous pas réfléchir d'ores et déjà à l'expérimentation d'autres systèmes ? Je pense, et je vais vous faire hurler, à la répartition aléatoire des élèves, peut-être en commençant par les collégiens avec une prise en charge des transports scolaires par la collectivité.

En attendant, nous défendrons la sectorisation et la carte scolaire et nous ferons tout pour mettre en œuvre cette idée d'Alain Savary : « Donner plus à ceux qui ont moins ».

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** – Merci. Monsieur Moreau.

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la détermination des périmètres scolaires, pour les élus Communistes, n'est jamais une question neutre.

Comme le rapporteur l'a indiqué, ce sont effectivement les communes qui déterminent le ressort de chacune de ces écoles publiques. Pour autant, le choix que nous faisons de contribuer à la fois à la mixité sociale de la population scolaire, tout en veillant à assurer une gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires, relève bien d'un choix politique.

**II - 22**

Ainsi, les différents statuts d'application des périmètres scolaires qui nous sont proposés participent, à notre sens, à ces objectifs. Cela nous amène à aborder ici le débat récurrent sur la carte scolaire.

Nous rejoignons en ce sens l'analyse qu'a récemment faite Georges Felouzis, professeur de sociologie à l'université de Bordeaux II : supprimer ou réaménager cette carte dans le sens d'un assouplissement, c'est à dire un choix total des parents serait une grave erreur. Dans tous les pays où la carte scolaire n'existe pas, la ségrégation est bien plus forte. Sans carte, les ghettos scolaires se développent.

La responsabilité de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et de l'Inspection Académique est évidente. Si, lorsqu'elle a été créée dans les années 60, la carte scolaire n'avait pas pour but de réguler la mixité sociale mais bien de planifier les effectifs, il faut bien constater qu'elle a aujourd'hui changé de sens, elle constitue un élément essentiel garantissant la mixité sociale.

Il ne s'agit pas de nier les effets pervers du fonctionnement de la carte qui conduisent notamment les familles les plus aisées à choisir leur établissement, cependant l'assouplir et dire que tout le monde peut choisir son établissement, reviendrait à renforcer la nature ségrégative de l'offre scolaire ainsi que les inégalités entre les établissements.

La seule réforme acceptable doit être fondée sur le souci des plus faibles, cela pose la question des moyens consacrés globalement aux écoles des Zones d'Education Prioritaire, cela suppose aussi de ne donner qu'aux seuls élèves défavorisés la possibilité d'aller dans un autre établissement, ce serait la seule réforme acceptable de la carte scolaire.

Que dire enfin de l'école privée qui refuse de se plier à la sectorisation, méprisant ainsi le souci de mixité sociale. Ce débat ne peut être conduit que dans un dialogue constructif associant les habitants, les parents d'élèves, les institutions que sont l'Etat, l'Inspection Académique et les collectivités locales.

Les seules expériences d'assouplissement menées depuis 20 ans, ont, selon la FCPE, favorisé la concentration des problèmes dans un même établissement et ne font donc que renforcer les inégalités.

Nous sommes dans une société où il faut choisir. Le choix d'une carte scolaire affirmant un objectif clair de mixité sociale est le seul susceptible de réduire la ségrégation et les inégalités. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** – Merci. Madame Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Monsieur le Maire.

Les élus Verts, bien évidemment, soutiennent le découpage des périmètres scolaires tel qu'il nous est présenté aujourd'hui.

En cette période de campagne électorale, on entend les candidats et les candidates prôner des mesures très diverses pour l'école avec des valeurs comme le mérite, l'effort et l'autonomie qui sont souvent mises en avant par la Droite et présentées comme les seules solutions, comme si la réussite scolaire dépendait exclusivement d'une volonté individuelle, d'un effort individuel.

Nous pensons que la réussite scolaire passe par l'enseignement, bien sûr, mais aussi par un accueil de qualité des enfants dès 3 ans, par un soutien public et gratuit aux élèves en difficulté, par des moyens humains supplémentaires plutôt que par le redoublement, par une reconnaissance des filières techniques, par une ouverture sur le monde et la culture et il s'agit là de vrais choix politiques.

Quelle est la marge de manœuvre des villes ? Eh bien c'est d'établir la carte scolaire, puisque c'est le seul outil légal qui est donné aux communes pour tendre vers cette mixité sociale et une meilleure éducation pour tous.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 23

Je rappelle ici que la Ville de Nantes mène d'autres actions volontaires, concrètes, pour contribuer à la réussite de tous les élèves et je pense notamment au service de santé scolaire municipal et aux activités qui sont proposées dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Vous l'avez compris, les élus Verts, non seulement sont pour le maintien de la carte scolaire mais nous défendons également son renforcement, c'est-à-dire l'extension à l'enseignement privé pour assurer une réelle mixité sociale. Nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE** – Madame Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Le MRC est évidemment favorable au maintien de la carte scolaire. Si on supprime la carte scolaire, je crois que c'est ce qui a été dénoncé de façon générale, on instaure un système complètement concurrentiel, complètement libéralisé entre les écoles et c'est un système qui desservira évidemment les plus défavorisés, ceux qui n'auront pas la « soi-disant » bonne école.

C'est un système de guerre généralisée, c'est vraiment le système qu'il faut éviter à tout prix.

Donc, oui au maintien de la carte scolaire, oui en particulier à la solution qui est adoptée par la Ville de Nantes, c'est-à-dire une solution de maintien mais je dirais assez souple, avec des possibilités effectivement d'accueil dans les écoles qui le peuvent pour des raisons tout simplement de locaux et d'ouverture de classes.

Et les deux solutions qui doivent être préconisées au niveau national, c'est, un, évidemment la mixité sociale, la mixité au niveau des logements et deux, une deuxième solution que je n'ai pas beaucoup entendue mais qui doit quand même être rappelée, à savoir le maintien d'un niveau d'exigence et d'un niveau d'enseignement qui soit égal dans toutes les écoles.

En effet, aujourd'hui, on assiste à un discours un petit peu délirant qui consisterait à s'imaginer que les écoles doivent appliquer le principe de concurrence des entreprises et qu'il existe, ou qu'il existerait de bonnes écoles, de moins bonnes écoles et qu'on fait une espèce de parcours du combattant pour l'enfant ou pour le parent d'élève dès la maternelle pour qu'il essaie de choisir la « soi-disant » bonne école.

Je crois que c'est un processus extrêmement nocif pour l'ensemble de la population et, évidemment, ce sont toujours les mêmes qui sont les victimes.

**M. LE MAIRE** – Merci. Monsieur Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Pour compléter mon intervention liminaire et pour répondre aux collègues, mais je crois qu'ils en sont intimement convaincus, je crois qu'à Nantes la carte scolaire est bien comprise et bien acceptée.

Pour cela, on arrive au terme d'un travail de concertation extrêmement important puisque chaque année, je préside 14 réunions relatives à la carte scolaire sur la ville de Nantes, qui réunit l'ensemble des directeurs d'écoles, les représentants de l'Inspection Académique, et c'est l'occasion pour nous de confronter nos points de vue sur les évolutions démographiques, sur les programmes de logements et d'urbanisme, sur le nécessaire équilibre entre les différentes écoles publiques, sur aussi le contexte lié à la présence de l'enseignement privé en nombre significatif à Nantes.

Et nous arrivons, au terme de ces débats et discussions, à aboutir à ces propositions qui vous sont faites, qui témoignent à la fois de la volonté de mettre en œuvre cette carte scolaire mais en même temps d'y mettre en œuvre des formes d'assouplissement puisque vous avez noté qu'à Nantes, un certain nombre d'écoles sont à statut de périmètre souple, c'est-à-dire qu'elles peuvent accueillir des enfants de tous les quartiers ou de périmètre élargi, c'est-à-dire qu'elles

**II - 24**

n'accueillent pas exclusivement, là non plus, que des enfants du périmètre du territoire concerné de l'école.

Donc l'ensemble de ce dispositif, la gestion aussi rigoureuse et équitable des demandes de dérogation font qu'à Nantes cette carte scolaire est bien comprise, bien acceptée et qu'au final, l'école publique se porte bien à Nantes. Il n'y a pas de fuites trop importantes et significatives, et globalement nous obtenons ce résultat grâce aussi à un maillage du territoire extrêmement important, puisque nous disposons sur le territoire de quand même 117 écoles publiques.

Bien évidemment, lorsque des modifications de carte scolaire sont envisagées, les parents d'élèves à travers leurs délégués membres des conseils d'école, sont également informés et associés à la décision, même s'il nous faudra, sans doute, encore élargir le mode de consultation, à l'avenir, des parents d'élèves.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.*

**M. ROBERT, Adjoint** – Comme à chaque Conseil, il vous est proposé d'approuver un certain nombre de subventions à des actions éducatives.

Les premières, c'est dans le cadre du Contrat Educatif Local. Vous voyez qu'il s'agit essentiellement d'actions lecture et d'accompagnement à la scolarité, une nouvelle action Pédibus mise en œuvre sur l'école Gaston Serpette et le soutien à une compagnie théâtrale qui intervient dans les écoles.

Deuxième axe, ce sont les accompagnements d'actions pédagogiques avec l'Education Nationale. Je tiens à souligner tout particulièrement le projet qui a été réalisé conjointement avec l'Inspection Académique et la Ville, dans lequel s'est investi également mon collègue Octave Cestor, à savoir un projet culturel et citoyen intitulé : « La traite négrière atlantique, l'esclavage et leurs abolitions, l'exemple nantais ».

Dans le cadre de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage le 10 mai, 11 écoles vont participer à une exposition et pour cela on vous propose de leur attribuer une subvention globale de 2 450 €.

A noter également une subvention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale récemment signé avec nos partenaires.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

*Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Attribution de subventions au titre de l'année 2007 – Avenants à conventions – Approbation.*

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Sans être, comme vous pouvez vous en douter, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'ardents défenseurs du principe de subventionnement aux écoles privées, nous avons pris acte de la législation existant depuis 1959 et estimé que la sagesse politique minimum était de ne pas rallumer une guerre qui était en train de s'éteindre.

**II - 25**

De ce point de vue, je ne peux m'empêcher de rappeler que le seul qui ait rallumé de façon assez spectaculaire cette guerre, c'est celui qui se présente aujourd'hui sous la forme du sage politique, d'une certaine sagesse politique. Je trouve que c'était pour le moins manquer de prudence.

Mais enfin, ce n'est pas de ce point que je voulais vous entretenir aujourd'hui. Je voulais attirer votre attention sur ce que j'estime être d'éventuelles dérives, aujourd'hui, de cette ancienne législation.

Donc première dérive, l'article 89 de la loi de 2004, qui fait obligation aux communes de financer les élèves des écoles privées des communes voisines et instaure un financement obligatoire des écoles privées situées sur le territoire des établissements de coopération intercommunale.

Par cette disposition, les communes devront donc verser des subventions aux écoles privées, même s'il n'existe manifestement pas sur le territoire une demande pour fréquenter ce type d'établissement. Donc je rappelle ainsi, quand même, que les écoles privées déjà soustraites aux limites de la carte scolaire bénéficient, aujourd'hui, d'une sorte de subvention quasi-automatique.

Pourquoi est-ce que c'est dangereux ? Parce qu'on est quand même passé d'un système qui était un système de reconnaissance de l'existence d'un enseignement privé, à un système que j'appellerai un système d'encouragement. Et c'est la raison pour laquelle je pense que cette mesure et cette loi doivent être abrogées.

La deuxième remarque que je voudrais faire et la deuxième dérive que je voudrais dénoncer, c'est celle de l'utilisation effectivement de cette loi dans des buts qui ne sont manifestement pas ceux de l'origine.

Vous n'êtes pas sans ignorer l'existence de la création d'un lycée musulman. Alors certes, il n'y a absolument aucune raison pour refuser –je le précise- à une confession ce qui a pu être accordé à d'autres, et de ce point de vue-là, il faut être strictement équitable mais par contre, il ne faut pas, non plus, être aveugle à certaines évolutions historiques.

Or, quelle est cette évolution ? Eh bien il faut reconnaître que l'enseignement privé qui avait, au départ, un caractère confessionnel, a perdu pour l'essentiel une grande partie de ce caractère confessionnel et qu'aujourd'hui, c'est par le biais de ce système, de cet espace ouvert à l'intérieur de l'espace public que certains mouvements s'introduisent pour diffuser effectivement leurs convictions, et je dirais sans nécessairement avoir pour but l'intérêt général.

Donc je crois, en conclusion, qu'il faut être tout simplement vigilant, vigilant à ce type d'évolution, qu'il ne faut pas passer d'un système de tolérance à un système d'encouragement et il faut rappeler que l'école est là pour former l'esprit critique nécessaire à l'exercice de la citoyenneté et non pour servir de tremplin aux mouvements les plus divers qui n'ont aucun souci de la République.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve (avis contraire de Lutte Ouvrière).*

---

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

*Etablissements d'enseignement privé du 1<sup>er</sup> degré sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits pour l'année 2007 – Approbation.*

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007**

**II - 26**

**M. ROBERT, Adjoint** – Vous savez qu'ils bénéficient d'une participation financière municipale et donc comme chaque année, je vous présente les résultats de la négociation qui est intervenue entre les représentants de l'enseignement privé et la Ville. Cet accord a été effectué sur trois ans : 2006, 2007 et 2008.

Donc, il s'agit d'approuver les dispositions de cet accord relatif aux forfaits 2007. Vous avez trouvé les montants indiqués dans la délibération, pour un montant total de subvention de 2 972 000 €.

*Le Conseil approuve (avis contraire de Lutte Ouvrière).*

---

*Le Conseil approuve (3 abstentions de l'opposition de Droite) le dossier n° 14, approuve à l'unanimité le dossier n° 15, approuve (3 abstentions de l'opposition de Droite ) le dossier n° 16, approuve (3 abstentions de l'opposition de Droite et 1 de Lutte Ouvrière) le dossier n° 17.*

---

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale**, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

*Associations intervenant en faveur des Droits des Femmes – 1<sup>ère</sup> répartition des subventions – Convention – Approbation.*

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** – J'en profite pour signaler que ces deux associations sont des associations d'aide aux victimes, qui ne peuvent fonctionner qu'avec des professionnels.

Or, l'Etat a déjà fait savoir que les deux postes « D'une Rive à l'autre », qui se terminent en septembre 2007, ne seront pas renouvelés et un des postes de « SOS Inceste » qui se termine aussi en septembre 2007 ne sera pas renouvelé non plus.

Donc, il faut savoir que ces deux associations, qui reçoivent énormément de femmes victimes de violences, ne pourront plus continuer leur travail si elles n'ont pas de professionnels. Je voulais signaler cette chose parce que cela va être un problème très important pour nous.

Et puis dans la délibération, dans le cadre de la création des postes emplois-tremplins, nous vous proposons une convention avec l'Espace Simone de Beauvoir pour le recrutement d'une personne avec un profil « animatrice médiatrice », dans le champ du droit des femmes, pour lequel la Municipalité apportera le complément de rémunération avec la Région.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

*Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière) le dossier n° 19, approuve à l'unanimité les dossiers n° 20 et 21.*

---

**Mme CHOQUET, Adjointe**, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

*Convention entre la Ville de Nantes et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour l'organisation de séances de vaccinations dans les quartiers prioritaires et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Approbation.*

**II - 27**

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – La prévention et la promotion de la santé mises en œuvre par la Ville, par le biais de cette convention, sont précieuses tant la politique nationale de santé publique est faible et critiquable.

Avec les multiples dispositions mises en place depuis plus de 30 ans, nous nous installons en effet dans une médecine à deux vitesses, avec une réduction de la prise en charge et le développement d'assurances complémentaires.

Le virage explicitement gestionnaire pris dans le plan Hôpital 2007 et maintenant dans le plan Hôpital 2012, renforce la prégnance des exigences financières sur celles d'accès à la santé pour tous.

Ainsi à notre échelle, nous devons continuer à développer, bien entendu dans le cadre d'une réelle liberté thérapeutique, la présence de la médecine publique dans les quartiers qui a quasiment disparu depuis 25 ans, même si notre action ne suffira pas pour garantir à toutes et à tous le droit aux soins.

Bien évidemment, le groupe Alternatifs-UDB votera cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. CHOTARD, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

*Actions Internationales – Soutien aux projets – Subventions – Bourse Etudiants Villes Jumelles et Partenaires - Conventions – Approbation*

**M. CHOTARD, Adjoint** – (lecture de l'exposé).

Deuxièmement, des conventions sont à conclure entre la Ville et les associations « Maison des citoyens du Monde » et « Solidarité Nantes Rufisque ».

Vous avez pu voir les projets de convention qui en réalité sont la reprise des conventions venant à échéance à la fin de l'année 2006.

Pour ce qui concerne plus précisément l'association « Solidarité Nantes Rufisque », parallèlement aux conventions passées avec l'association, nous vous proposons de reprendre le pacte d'amitié Nantes Rufisque avec le programme triennal 2007-2009. (lecture de l'exposé).

**M. LE MAIRE** – Merci.

Monsieur Pellen.

**M. PELLEN, Conseiller municipal** - Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour faire une proposition concrète concernant le jumelage Nantes - Cardiff qui constitue, je le rappelle, le jumelage le plus ancien de la Ville et concerne des domaines aussi divers que l'enseignement scolaire et supérieur, le sport, la culture ou encore les espaces verts.

Si la Coupe du monde de rugby sera un moment fort et privilégié dans le domaine du sport et notamment du rugby, la venue à Nantes de l'équipe du Pays de Galles et de ses supporters - 23 000 gallois sont attendus- offre l'opportunité de relancer et de mettre en valeur notre jumelage. C'est aussi le désir de la toute nouvelle association Nantes - Cardiff.

Le groupe des élus Alternatifs – Union Démocratique Bretonne pense qu'il serait intéressant de profiter de la venue de nombreuses personnalités galloises -on parle entre autre de la présence du Premier ministre- afin que la municipalité organise une journée officielle dédiée au jumelage Nantes - Cardiff.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 28

Elle pourrait notamment comprendre la visite de la ville avec les officiels, une rencontre avec les décideurs, la réception à l'hôtel de ville des partenaires actuels du jumelage, des festivités culturelles et un grand fest-noz le soir dans la cour du château des ducs de Bretagne.

Tout ceci pourrait être organisé en partenariat avec les acteurs du jumelage, le Département de Loire-Atlantique et, pourquoi pas, avec la Région administrative Bretagne qui est elle-même jumelée avec la Région du Pays de Galles. Profitons ensemble de cette si belle occasion pour retisser et élargir nos liens avec Cardiff qui a de nombreux points communs avec Nantes.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Monsieur Chotard.

**M. CHOTARD, Adjoint** – Je crois que les suggestions de notre collègue sont tout à fait pertinentes. On a d'ailleurs eu la semaine dernière, enfin, il y a une dizaine de jours, une réunion autour du jumelage Nantes - Cardiff, avec l'association que vous évoquez, et toutes les autres, et cela nous a amenés, effectivement, à préciser un certain nombre de choses, quant au programme Nantes - Cardiff, pour parler en termes généraux, à l'occasion de la Coupe du monde de rugby.

Vous pouvez le voir dans la presse, aujourd'hui, je crois qu'un certain nombre d'initiatives sont prises par des commerçants nantais autour du thème du rugby, mais également sur la base de ce premier jumelage chronologiquement nantais, Nantes - Cardiff.

On aura également, à Cosmopolis, une exposition à la fois sur le rugby, je crois que cela s'appellera « Un monde ovale », et sur l'histoire de ce jumelage avec Cardiff.

Alors, y ajouter d'autres événements, notamment des réceptions, des festivités particulières, eh bien, écoutez, vous savez bien que c'est la tradition de notre ville d'accueillir convenablement nos partenaires des villes jumelles ou amies, et c'est avec plaisir que nous pourrions préparer ensemble ce programme d'accueil.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. LE MAIRE** donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

*Adhésion à l'Association « Droits de l'homme et gouvernements locaux - Secrétariat international permanent de Nantes »- Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration*

**M. LE MAIRE** – Comme vous le savez, nous en avons annoncé le principe à l'occasion du Forum Mondial des Droits de l'homme, et la Région s'était également engagée pour nous soutenir, pour ce secrétariat permanent qui serait créé sous forme associative. (lecture de l'exposé).

**Mme ROBET, Conseillère municipale** – Je voudrais profiter de ce dossier, pour indiquer qu'en ce moment, au Darfour, se déroule le premier génocide du XXIème siècle.

Il y a déjà 400 000 victimes et il y en a 10 000 par mois, essentiellement des femmes, des enfants, des vieillards.

**II - 29**

Alors qu'aujourd'hui à Paris la population se mobilise pour encourager la France à prendre une initiative dans ce douloureux conflit, et également pour permettre que l'aide humanitaire puisse atteindre les populations martyrisées, j'aurais aimé que ce matin on prenne un vœu en faveur de ces populations et en faveur de ce drame épouvantable.

Vous m'en donnez l'occasion avec ce dossier sur les droits de l'homme. Voilà. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** – Merci, Madame Robet.

Madame Guibert.

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, mon intervention sera un peu plus mesquine.

Le groupe des élus Alternatifs-UDB condamne l'usage de la formule « Droits de l'homme », dans le nom de l'association à laquelle on nous demande d'adhérer aujourd'hui.

En effet, ceci n'est pas en phase avec notre combat quotidien de militants et d'élus dans le cadre des politiques municipales en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le langage constitue une expression symbolique forte, il doit donc porter nos valeurs. C'est pourquoi je suggère que la délibération soit amendée et qu'on y ajoute un paragraphe supplémentaire dans lequel la Ville s'engage à demander officiellement aux partenaires membres de l'association, un changement de nom en : « Droits humains et gouvernements locaux ». Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** – Monsieur Elhadi Azzi.

**M. AZZI, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le groupe des élus Verts approuve sans réserve l'adhésion de la Ville de Nantes à l'association « Droits de l'homme et gouvernements locaux ». Cet encouragement doit s'affirmer dans toute sa portée politique, alors même que les droits de l'homme se trouvent menacés sur notre propre territoire.

C'est le cas avec la chasse aux étrangers jusque devant les écoles et la volonté de certains de créer un ministère de l'immigration et de l'identité afin de sourire à l'extrême droite.

C'est le cas pour des dizaines de milliers de personnes détenues chaque année dans les prisons françaises, dans des conditions de promiscuité gravement dommageables. La détention est alors pratiquée au mépris des règles, des conventions, de la loi et tout simplement du respect de la dignité de la personne inscrite dans la constitution française.

Nous appelons à l'engagement aux côtés de « Trop c'est Trop » et à signer l'Appel de la campagne pour le respect du numerus clausus en prison.

Par ailleurs, l'engagement de la Ville de Nantes dans le combat pour le respect des droits de l'homme à l'échelle internationale et l'affirmation d'une volonté politique que nous portons, notamment, à travers la démarche du commerce équitable, une démarche où la dimension éthique interroge notre propre mode de développement au nord, source de désertification du sud, qui engendrera dans les décennies à venir des millions d'éco-réfugiés.

Enfin, nous souhaitons saluer le travail précieux des acteurs locaux pour que les droits de l'homme demeurent des prérogatives inhérentes à la personne humaine et essentielles à la démocratie.

**M. LE MAIRE** – Madame Defrance.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 30

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – Simplement pour dire que je ne participerai pas au vote, comme d'habitude, pour ce genre de dossier. Voilà.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Guibert, je propose que l'on vote le texte comme cela. Si on l'amende, cela veut dire que l'on reporte la création du secrétariat. Mais, on peut poser la question aux autres membres fondateurs pour savoir ce qu'ils en pensent parce que c'est vrai, il y a débat sur la formulation, je comprends très bien, et donc je vous propose de le voter dans ces conditions.

*Le Conseil approuve et désigne par 64 voix, M. Yvon Chotard comme représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration.*

**M. LE MAIRE** – Madame Robet, je partage votre inquiétude, on aurait pu voter un vœu, effectivement, et je pense que je peux me faire l'interprète du Conseil municipal dans le même sens de ce que vous avez dit, sans difficulté.

**Mme ROBET, Conseillère municipale** – Quelquefois, on vote deux vœux au Conseil municipal ...

**M. LE MAIRE** – Mais Madame Robet, il existe une procédure. Les vœux ne tombent pas comme cela, au dernier moment.

Les groupes de notre assemblée communale font des propositions de vœu. Vous pouviez parfaitement prendre l'initiative, votre groupe ne l'a pas fait, cela aurait été une bonne idée, mais bon, je ne vous en fait pas grief. Mais cela ne nous empêche pas d'affirmer, on peut le dire, notre préoccupation et notre exigence que la communauté internationale s'engage concrètement, et donc cela va dans le sens de ce que vous venez de dire. Mais, on aurait pu parfaitement voter un vœu.

Nous allons continuer avec les autres points à l'ordre du jour.

Monsieur Guin, dossier 25.

---

**M. GUIN, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

*Conventions et avenants à conclure entre la Ville de Nantes et des associations culturelles - 1<sup>ère</sup> répartition de subventions – Approbation*

**M. GUIN, Adjoint** – Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier est assez abondant. En réalité, vous savez que nous avons besoin périodiquement de renouveler des conventions ou bien d'apporter des avenants à un certain nombre de conventions. Ils sont d'autant plus nécessaires que souvent la situation de nos associations culturelles est un peu tendue, en particulier à cause des effets de la suppression des emplois jeunes et des emplois-relais -qui sont quand même moins importants- par les emplois tremplins.

Alors, évidemment, nous avons beaucoup de subventions tout à fait classiques, ce sont des renouvellements sur lesquels je ne vais pas m'étendre.

Mais je vais insister quand même sur quelques points qui méritent d'être mis en exergue.

Le premier point, c'est la constitution de ce que l'on appelle le pôle baroque, à travers une convention qui unit la Ville de Nantes et la Ville de Rezé. Vous savez que nos deux villes ont de

**II - 31**

bonnes et fortes capacités, même dans ce domaine, et pour la première fois nous avons articulé nos actions et, la saison prochaine, on aura vraiment une saison commune.

Donc, c'est véritablement la naissance de ce pôle baroque. Le Conseil municipal de Rezé a siégé sur ce sujet la semaine dernière, et on présentera au mois de juin le programme à venir.

La deuxième observation c'est sur toute cette culture urbaine, autour du hip pop ou du graff, à travers des aides accentuées à des groupes comme « Pick Up Production » ou « Rapacité », par exemple, parce qu'il y a là une véritable expression qui s'ouvre dans nos quartiers.

La troisième observation c'est la salle Vasse. Je voudrais dire tout le bien que nous pouvons penser de Michel Valmer et de son équipe, qui a réussi de faire de la salle Vasse, non plus seulement une salle où viennent successivement jouer les amateurs sans qu'il y ait un fil conducteur, mais là désormais, on a une vraie salle, où les amateurs trouvent un vrai moyen d'expression et un public, car il faut savoir que cette salle est quasiment remplie à chaque fois.

Un mot aussi sur « Le Théâtre des Sept Lieues ». Il continue avec la Petite Yourte de nous faire un travail assez considérable, assez soutenu dans un certain nombre de quartiers. C'était dernièrement au Breil Malville et à la Bottière, et ils continueront ainsi leur circuit. Et surtout, c'est la présence du « Théâtre des Sept Lieues » pendant plusieurs jours, et son retour, chaque année, dans les mêmes lieux, ce qui assure une espèce de continuité.

Enfin, sur le Théâtre Universitaire, » un accent également en accord avec l'ensemble des partenaires sur ce théâtre qui fonctionne à plein et qui donne leur chance à des jeunes troupes professionnelles de l'ensemble de la région.

Il y a aussi dans cette délibération toute une série de subventions que vous trouvez en annexe. Ce sont des subventions moins importantes que celles qui sont contenues dans les conventions, mais il y a également les emplois tremplins dont je parlais tout à l'heure, et qui permettent de prendre la relève, partiellement, des emplois jeunes, en particulier sur le « Bureau des Arts », « Pick Up Productions », dont je parlais, « Pol'n », « Yolk Records », par exemple, et cela nous aide à solidifier le tissu culturel nantais. Voilà pour l'essentiel, je crois.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve (9 abstentions de l'Opposition de Droite)*

---

**M. GUIN, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

*Conservatoire National de Région – Nouveau règlement intérieur – Approbation*

**M. GUIN, Adjoint** – Il y avait besoin de le dépoussiérer un petit peu. Il y avait trois nécessités.

La première c'était une mise à jour pour que les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes soient bien au courant de l'ensemble de la réglementation.

La deuxième c'était de clarifier les compétences respectives du directeur du conservatoire et du directeur des études. En effet, je crois que l'on ne peut pas confondre le travail d'un directeur qui est responsable de 2 300 élèves, et puis de l'organisation des études, notamment parce que nous demandons une réforme assez profonde de la pédagogie et de l'organisation. Il était donc nécessaire de bien clarifier ce point.

La troisième raison, c'est la question de la responsabilité. Je dis un petit mot là-dessus, parce que ce n'est pas toujours très bien compris.

**II - 32**

Vous savez qu'il y a deux sortes d'établissements scolaires. Les établissements fermés où la responsabilité de l'Education Nationale est entière. Une fois les grilles passées, l'Education Nationale est responsable vis-à-vis des enfants, et puis il y a les établissements ouverts.

C'est le cas précisément du CNR. C'est-à-dire que les parents, ou bien l'Education Nationale, lorsqu'il y a des classes à horaires aménagés, sont responsables des enfants jusqu'à l'entrée dans les salles de cours. Et, dans de très nombreuses villes de France, chez nous aussi, il y avait une grosse ambiguïté entre l'Education Nationale, voire les parents éventuellement, sur cette question de la responsabilité.

Donc, nous précisons les choses dans ce règlement intérieur. Voilà les trois grandes raisons de cette mise à jour.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

*Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Approbation*

**M. BOLZER, Adjoint** – C'est la traditionnelle délibération sur les effectifs. Nous proposons trois créations de postes nettes, à la mission prévention, au multi-accueil Malakoff, étant donné les effectifs, et à l'atelier municipal.

Ensuite, il y a les transformations de postes que nous proposons aussi régulièrement. Il s'agit d'adapter les services aux besoins.

Il y a des suppressions de postes qui vous sont proposées, 38 au total. C'était les transformations qui vous ont été présentées au dernier Conseil municipal, et qui ont été soumises pour avis au CTP dernier.

Et enfin, on arrive aux emplois saisonniers, l'été c'est pour bientôt, et donc on propose la création d'emplois saisonniers, puisque la Préfecture nous le demande maintenant depuis deux ans et également, nous proposons la création d'emplois pour renfort, c'est le cas pour les élections. C'est le cas aussi pour les piscines, puisqu'il y a plus de fréquentation. Voilà ce qui vous est proposé.

*Le Conseil approuve (abstentions de l'Opposition de Droite et de Lutte Ouvrière)*

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

*Personnel municipal – Régime indemnitaire – Ajustements – Approbation*

**M. BOLZER, Adjoint** - C'est un dossier qui paraît plus complexe. En fait, il fait suite aux modifications de l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire, c'est-à-dire la NBI, dans notre collectivité et également la refonte des carrières des agents de la catégorie C.

On a consacré un récent numéro de l'hebdo sur ce dossier des refontes des carrières. C'est un dossier assez complexe et qui donne, je dois le dire, un gros travail actuellement au service du personnel.

Ainsi, la NBI accueil se substitue à l'indemnité d'accueil, ce qui est d'ailleurs plus favorable pour nos agents, puisque contrairement au régime indemnitaire, la NBI accueil, sur laquelle nous versons une part patronale, compte pour les retraites.

**II - 33**

De même, nous ajustons certaines indemnités, de manière à faire en sorte que des déroulements de carrière favorables pour les agents n'entraînent pas et ne se traduisent pas par une perte de rémunération.

Nous proposons également d'ajuster temporairement l'indemnité des auxiliaires de puériculture, et enfin, nous proposons de créer une indemnité de police municipale pour le cadre d'emploi de directeur de police municipale, comme nous y autorisent les textes.

Voilà, Monsieur le Maire.

*Le Conseil approuve (abstentions de l'Opposition de Droite)*

---

**M. BOLZER, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

*Fonctionnement des services municipaux – Dispositions relatives aux marchés Publics – Approbation*

**M. BOLZER, Adjoint** – C'est un dossier que m'a demandé de présenter Claude Constant.

Ce dossier propose les marchés publics qui concernent le fonctionnement des services.

Vous trouvez des propositions pour lancer des appels d'offres, notamment pour la location de matériels pour les fêtes et manifestations organisées par notre collectivité, pour l'acquisition ou la location de véhicules, ce sont là des marchés à bons de commande, et pour les véhicules, il s'agit d'un groupement de commandes avec Nantes Métropole et le CCAS.

Des avenants vous sont également proposés pour le transport des élèves, pour la fourniture de matériel sportif, pour la fourniture de denrées alimentaires ou de prestations de nettoyage.

Des avenants sont également proposés pour le Château des Ducs et la maintenance de certains bâtiments municipaux.

**M. LE MAIRE** – D'accord. Merci.

Monsieur Pellen.

**M. PELLEN, Conseiller municipal** - Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération proposant le vote de plusieurs avenants concernant le programme muséographique multimédia du Château des Ducs de Bretagne, je me permets d'intervenir une nouvelle fois sur la place insatisfaisante donnée à la langue bretonne.

Dans un souci de pluralité linguistique, d'accessibilité et de diversité culturelle, la Ville de Nantes a choisi de permettre la visite du Château des Ducs de Bretagne en breton. En deçà des engagements, une partie seulement du travail a été réalisée.

En effet, la signalétique patrimoniale et les audio-guides sont bien en six langues dont le breton.

Mais, il n'en est pas de même pour les bornes multimédia qui ne sont traduites qu'en cinq langues, exit le breton. Ceci est dommageable : premièrement, les audio-guides sont payants – exemple : pour une famille de quatre personnes, cela revient à 12 euros- ce qui en limite l'accès ; deuxièmement, le contenu des dits audio-guides fait référence aux bornes qui, elles, sont muettes en breton.

Cette langue doit être traitée de la même façon que les autres. Le choix actuel ne constitue qu'un verre à moitié vide. Il suscite une incompréhension de la part de nombreuses associations.

**II - 34**

Que l'on ne me prétexte pas le coût pour expliquer cette anomalie. La mise en cohérence linguistique du musée vaut entre 22 000 et 38 000 euros. Une somme négligeable au regard du coût global de la rénovation du Château des Ducs de Bretagne ou même du projet multimédia dont les marchés atteignent presque 1 500 000 euros comme le précise la délibération. De plus, aucun aspect technique ne s'y oppose.

Un tel état de fait n'est pas admissible, alors que l'UNESCO a classé le breton parmi les langues les plus menacées d'extinction et que nous accueillons ici, à Nantes, depuis 2004 le forum mondial des « Droits humains » sous l'égide de cette organisation.

Si c'est une décision politique, elle est plutôt mal venue. En effet, presque tous les candidats de gauche aux présidentielles se sont prononcés pour la défense des langues régionales qui font partie de notre patrimoine commun. Ils se sont tous engagés à signer la charte européenne des langues régionales et minoritaires qui date pourtant de 1992. Comment les électeurs pourraient-ils croire en ces engagements si, sur le terrain, nous sommes incapables de mettre tous les moyens en œuvre pour protéger et rendre vivant et visible notre patrimoine linguistique ?

Nous demandons donc, pour la dernière fois nous l'espérons, que le travail mené en faveur de la défense de la langue bretonne soit poursuivi et que les bornes du Château des Ducs de Bretagne parlent au plus vite le breton : ce ne sera que justice. Soyons ambitieux et ne faisons pas dans la demi-mesure.

Nous voterons bien évidemment cette délibération en demandant qu'un prochain avenant puisse concrétiser une évolution positive sur ce sujet.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** – Merci, Monsieur Pellen.

Monsieur Guin.

**M. GUIN, Adjoint** – Je regrette un peu que le ton soit un petit vif, parce que, avec Patrick Pellen on a tout de même bien travaillé depuis de longs mois, et notamment dans la conception du Château, pour que la langue bretonne y soit particulièrement présente.

Alors comment l'est-elle ? Il faut d'abord indiquer qu'il y a un dépliant de visites qui a été tiré à 3 000 exemplaires. J'indique à Patrick, entre parenthèses, que personne jusqu'à maintenant ne l'a demandé, ce qui fait que l'investissement sera certainement durable.

Mais la totalité, par ailleurs, de la signalétique patrimoniale implantée sur le site est traduite en breton, tout ce qui concerne la voirie, dans le jardin des douves, le circuit des remparts. Il y a 25 panneaux au total qui comportent les explications en breton.

L'audio-guide, lui-même, ce n'est pas un audio-guide partiel. C'est trois heures d'enregistrement qui sont en breton, trois heures. Le coût de ces audio-guides, c'est l'enregistrement, c'est 20 033 euros, j'ai là le chiffre sous les yeux.

En ce qui concerne les bornes qui sont d'une conception séparée, alors, je ne suis pas d'accord avec Patrick. Autant je suis d'accord sur le fond, sur la nécessité, en effet, que la langue bretonne soit représentée et que les gens puissent la pratiquer, l'utiliser, autant la conception s'est faite séparément entre les audio-guides et les bornes multimédia que tout un chacun peut consulter.

Et aujourd'hui c'est techniquement extrêmement difficile de revenir sur la conception de ces bornes, cela coûterait une somme non négligeable ; Patrick c'est vrai que l'on peut faire la comparaison avec l'ensemble de la dépense du Château. Mais c'est quand même 38 000 euros, à l'heure actuelle, au jour d'aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que, à échéance, comme il est

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 35

d'ailleurs souhaité, comme Patrick vient de le dire à l'instant, à échéance que ce soit impossible, mais il faudrait remplacer les bornes actuelles.

Ce n'est pas simplement une affaire de logiciel à mettre dans les bornes. Donc, pour l'instant, c'est une chose assez difficile.

Je voudrais dire quand même, et c'est pour cela que je suis un peu surpris de l'exigence immédiate, savez-vous que nos amis bretons de l'école Diwan, nous ont dit que l'enseignement de la langue bretonne, à Nantes, est le premier de Bretagne à l'heure actuelle avant Rennes, avant Brest et avant Lorient ?

Il y a quand même une chose extraordinaire, tout de même, c'est que dans cette ville qui n'a jamais parlé breton, hormis un certain nombre de bretonnants qui sont venus travailler ici, on a tout de même une assistance considérable aujourd'hui en faveur de la langue bretonne, de la culture bretonne.

Alors, je ne dis pas que nous ne puissions pas faire des efforts supplémentaires dans l'avenir, mais il ne faut quand même pas, au nom des droits humains etc..., de tout ce qui a été dit, nous faire ce type de reproche encore une fois.

Nous pouvons faire mieux, incontestablement, mais ce qui a été fait est tout de même assez remarquable en regard des autres villes bretonnes. Voilà.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve (abstention de Lutte Ouvrière)*

---

*Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier n° 30.*

---

**M. MAHE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

*Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (SELA) – Création de postes de censeurs – Modification statutaire – Approbation*

**M. MAHE, Adjoint** – La Société d'Équipement de la Loire-Atlantique souhaite créer des postes de censeurs au Conseil d'administration, dans la mesure où le Conseil veut se rapprocher de ses « clients » entre guillemets -les communes de ce département- et leur permettre, lors d'une association de l'ensemble des communes qui donnent des marchés à la SELA, de pouvoir en nommer quelques-uns au Conseil d'administration. Je suis personnellement favorable à cette mesure, qui permet d'associer plus les communes dans la gestion de la SELA.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MAHE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

*S.E.M. Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.) - Centre de loisirs du Petit-Port – Dispositions financières et tarifaires 2007 - Actualisation du coût d'opération – Avenant n°3 – Approbation*

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 36

**M. MAHE, Adjoint** – Bien sûr, ce problème est un petit peu compliqué pour l'année 2007, dans la mesure où bien évidemment patinoire et piscine connaissent un certain nombre de fermetures liées aux travaux qui se font aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** – Merci.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MAHE, Adjoint**, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation*

**M. MAHE, Adjoint** – En fait, il n'y a pas de décision modificative proprement dite du budget. Vous y trouvez des subventions et prix. Je vous passe le détail.

Vous y trouvez la participation de l'Office de Tourisme de Nantes Métropole à la Foire Internationale de Nantes. L'Office du Tourisme souhaite présenter tout particulièrement l'offre culturelle concernant, notamment, le Château des Ducs de Bretagne, la Manifestation Estuaire 2007, les Machines de l'Ile, la Coupe du Monde de Rugby, toutes ces manifestations nantaises en perspective.

Nous, nous allons participer, nous allons aider l'Office du Tourisme, à travers un stand, à même hauteur que Nantes Métropole, soit 22 500 € chacun, ceci pour des problèmes de comptabilité.

En fait, on donne 45 000 € à Nantes Métropole, et on se fait rembourser de 22 500 €, mais cela, c'est de la cuisine financière. (lecture de l'exposé).

Concernant le versement de 35 000 € à la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour la promotion du commerce en centre-ville, la convention n'avait pas été signée en 2006. Elle n'a été signée qu'en janvier 2007, et donc la subvention n'a pas pu être versée en 2006, il convient donc d'approuver sur les crédits de 2007, cette subvention qui était prévue en fait en 2006. (lecture de l'exposé).

Je ne résiste pas au plaisir de vous le lire, la Société russe Khantymansyiskgeophysika -je ne garantis pas la prononciation- dont l'un des principaux clients est la société Sercel, implantée à Carquefou, veut rendre un hommage particulier à Jules Verne et se propose de subventionner le Musée Jules Verne à hauteur de 40 000 €. Ce qui n'est pas négligeable.

Nous avons pris tous renseignements sur cette société, elle a toutes les garanties voulues, j'y ai veillé personnellement, elle a tout à fait pignon sur rue. (rires)

**M. LE MAIRE** – Ce n'est pas une preuve.

**M. MAHE, Adjoint** – (lecture de l'exposé).

Par délibération en date du 3 février 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public avec la société d'économie mixte Nantes Culture et Patrimoine, dont la gestion a été, « entre guillemets », meilleure que celle que nous attendions. Et, le résultat, grâce à son président et à toute l'équipe, s'est élevé à 7 239 410 €, valeur 2005... inférieur à ce que nous attendions.

Nous y trouvons, également, la signature de convention avec Nantes Métropole, pour permettre à la Ville de bénéficier d'une dégressivité sur les redevances d'assainissement : c'est quand même une baisse très importante. Et, nous proposons d'autoriser la signature de la convention pour la piscine de la Petite Amazonie.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 37

D'autre part, la convention de délégation de service public à la fourrière municipale a, notamment, été modifiée pour limiter son champ d'application aux seules mises en fourrière, ordonnées par la police municipale.

Or, cette délibération que nous avons prise le 13 octobre 2006 a été, sinon rejetée, du moins non entérinée par M. le Préfet, qui souhaite que les mises en fourrière ordonnées par la police nationale bénéficient du même traitement.

Après plusieurs mois de tergiversations, nous avons « mis les bouts »... Et, nous vous proposons, donc, d'accéder à la demande du Préfet.

-C'est-à-dire que, si jamais la mise en fourrière est intempestive, vous savez qu'on rembourse... Et, là, évidemment, si la mise en fourrière avait été décidée par l'Etat, eh bien l'Etat devait rembourser... ce qu'il ne souhaite pas faire. Donc, nous rembourserons si c'est le cas.-

(lecture de l'exposé)

Par ailleurs, nous vous proposons de permettre l'emploi du Chèque Emploi Service Universel comme nouveau moyen de traitement, mais uniquement sur les services à la petite enfance, pour l'instant... pour l'instant.

C'est assez compliqué pour le reste, on verra comment on peut l'étendre après.

Mais, pour la petite enfance : ça marche.

(lecture de l'exposé).

*Le Conseil approuve (abstentions de l'Opposition de droite et de Lutte Ouvrière)*

---

**M. LE MAIRE** – Nous allons passer, tout de suite, aux questions d'actualité. Je vais donner la parole à M. Blineau, pour la première question.

**M. BLINEAU, Conseiller municipal** - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Depuis des années, nous n'avons eu de cesse de dire, publiquement, tout l'attachement que nous apportons à la réhabilitation du centre-ville de Nantes, de la mise en valeur des sites historiques et touristiques.

C'est pourquoi, l'aménagement de l'espace public Nord Feydeau et des abords du Château, doit être suivi avec attention.

Si la voirie doit être mise aux normes et adaptée aux besoins de la circulation moderne, il faut veiller à respecter l'architecture, l'âme et l'histoire de ce quartier.

A cet égard, l'aménagement du cheminement piétonnier prévu entre la gare, le Château et le Centre-ville, ne devra pas entraver la circulation automobile, l'accessibilité à la gare, et ne devra pas perturber l'entrée dans Nantes.

Quant à l'Ilot Neptune, il doit devenir le poumon économique et touristique de ce quartier. Vous l'avez affirmé à maintes reprises.

A ces occasions, nous avons formulé des mises en garde sur les projets annoncés, et notamment sur la commercialisation des espaces.

Monsieur le Maire, tous ces projets d'aménagements seront réussis si, -et seulement si-, il existe un véritable dynamisme commercial dans ce quartier, avec des « enseignes-locomotives » !

Pouvez-vous, aujourd'hui, nous annoncer que vous avez des investisseurs intéressés par ces locaux, et que -oui-, la commercialisation de Neptune est en bonne voie ?

**II - 38**

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Hérail-Thoby.

**Mme HERAIL-THOBY, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Monsieur Blineau, vous semblez inquiet quant à la capacité de la collectivité à créer, avec l'Ilot Neptune, un centre commercial qui s'intègre, parfaitement, dans un environnement avec beaucoup de contraintes, tant historiques que de circulation.

Je pense pouvoir vous rassurer. Car, tant la collectivité pour ce qui est de l'espace public, que l'opérateur privé pour la gestion du centre commercial, ont fait leur preuve.

Ainsi, depuis 1989, nous n'avons eu de cesse de mettre en valeur et de conforter le centre-ville, dans son rôle de moteur pour toute l'agglomération.

Cela s'est traduit par la requalification des espaces publics, depuis la réalisation de la ligne 2 du tramway et du Cour des 50 Otages, prolongée par la réhabilitation de Feydeau Sud, poursuivie aujourd'hui, par l'aménagement de la place Royale et demain, par celui de Feydeau Nord.

Ces opérations ont été complétées par le renouvellement des secteurs Bretagne, Boucherie, et par celui des activités, place du Commerce et sur le quartier Decré.

Comme vous avez pu le constater, nous avons su préserver et respecter l'histoire du centre-ville, sans trop concéder aux impératifs d'un centre-ville moderne.

C'est dans cet esprit, que notre attention à la réalisation de l'Ilot Neptune sera toujours aussi forte.

La transition du quartier Bouffay vers l'Île Feydeau est un enjeu pour l'attractivité du centre de la cité, comme la transition entre la place du Commerce et l'allée Duguay-Trouin. La relation entre ce site de grande qualité touristique, notamment avec l'ouverture du château, doit être aisée.

Par conséquent, elle sera traitée avec une qualité permettant un parcours facile et agréable, à la fois pour le touriste, le chaland et le résidant.

Concernant l'Ilot Neptune, renouvelé lui-même, je vous rappelle quelques éléments. Cet ensemble immobilier comprendra 600 places de stationnement, facilement accessibles y compris de la gare et du Sud Loire. Environ 100 logements seront réalisés par Vinci Immobilier, dans les étages supérieurs de l'immeuble.

L'identité commerciale de l'immeuble sera affirmée, mettant en valeur 12 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, comprenant deux moyennes surfaces. Nous veillons, bien entendu, à ce que cette identité s'intègre parfaitement dans le centre ancien, tout particulièrement avec la proximité du château. Cet espace commercial renforcera l'image du centre-ville et confortera son attractivité commerciale.

L'ensemble immobilier est réalisé par le groupement Vinci-Rodamco. Ces sociétés ont des références, que je tiens à votre disposition, sur des opérations similaires. Le groupement prépare la commercialisation de cet ensemble. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes, Nantes Métropole et la Ville sont, évidemment, tous en lien avec lui, pour arrêter les choix des enseignes commerciales, participant à l'objectif de la collectivité de renforcer cette attractivité.

L'implantation de ces enseignes, soumises à l'autorisation en C.D.E.C, fera l'objet d'une enquête préalable. De plus, une enquête publique relative à l'aménagement de Feydeau Nord, ainsi que la concertation liée au projet Château - Feydeau seront conduites dans le cadre de cette nouvelle phase du renouvellement du centre historique.

**II - 39**

Nous avons, donc, réuni les conditions pour que l'Ilot Neptune renouvelé soit parfaitement intégré dans son environnement, pour qu'il devienne le poumon économique de ce quartier et participe, ainsi, à l'attractivité du centre-ville.

**M. LE MAIRE** – Merci, Madame Hérail-Thoby...

La parole est à Madame Robet.

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers Collègues. De nombreux nantais attendaient avec impatience la réouverture du Château des Ducs de Bretagne, fermé depuis plus de dix ans.

Ils ont pu, ainsi, apprécier en se promenant sur les remparts, ou dans la cour du château, le magnifique travail de restauration effectué par ces centaines d'artisans : tailleurs de pierre, sculpteurs, charpentiers, couvreurs, ferronniers, et d'autres que j'oublie peut-être... qui ont su si bien mettre en valeur ce monument, commencé en 1466 par François II, père d'Anne de Bretagne, et poursuivi par sa fille.

Mais, ils ont été nombreux, aussi, à déplorer, outre le discours manichéen du nouveau musée, le peu de place réservée à la période médiévale, et en particulier à l'histoire d'Anne de Bretagne.

Pourquoi, en effet, une seule salle, en sous-sol, sur les 32 salles d'exposition, et un film de deux minutes seulement, pour évoquer le destin exceptionnel de celle qui, devenue duchesse de Bretagne à 12 ans, fut deux fois reine de France ?

Son nom évoque la réunion de la France à la Bretagne, mais il est aussi lié à l'image d'une héroïne attachante, proche de son peuple, et farouchement opposée à l'annexion du Duché au royaume.

Son habileté dans la direction de son duché, la protection qu'elle accorda aux sciences et aux arts, ainsi qu'à toutes les entreprises utiles, l'ont placée au rang des femmes les plus illustres de son époque.

Le parcours de cette femme d'influence, dans le théâtre européen des guerres et des alliances, ne méritait-il pas une place plus grande dans ce musée ?

Cinq siècles après sa mort, Anne de Bretagne est restée très populaire, en Bretagne, mais aussi à Nantes, où des rues, des places, des ponts portent son nom.

L'ouverture sur le monde qui caractérise si bien la Bretagne, peut-elle s'accommoder d'une telle censure ? (alors que pas moins de neuf salles sont consacrées à Nantes Métropole -Ville d'estuaire : salle 6, ville d'estuaire : salle 7, ville sirène : salle 8, ville sirène : salle 9, une ville ouverte : salle 10, vivre à Nantes : 26, la Métropole aujourd'hui : 30, et demain :31, Nantes : 32.)

Alors, pourquoi avoir jeté Anne de Bretagne aux oubliettes de l'Histoire ?

Allez-vous redonner à cette « femme au temps des cathédrales », -ainsi qu'en parlait Jeanne Bourin-, toute la place qu'elle mérite dans le nouveau musée ? (Autrement qu'en proposant, une exposition temporaire, qui ne pourra, par définition, donner aux visiteurs -et en particulier aux enfants des écoles, puisque vous en parlez beaucoup, Monsieur Guin-, qu'une vision éphémère d'Anne de Bretagne et de la période médiévale ?)

**M. LE MAIRE** – Rires.

Monsieur Guin.

**M. GUIN, Adjoint** – Madame Robet, votre question comporte d'étranges insinuations.

**II - 40**

Vous déplorez, en particulier, le discours manichéen du musée. Que voulez-vous dire exactement ? Expliquez, s'il vous plaît, votre pensée ? De quelles insinuations s'agit-il ? De l'incompétence de l'équipe de conservation ? De l'esprit partisan du Conseil Scientifique qui a été mis en place, qui est composé de spécialistes de diverses disciplines et de diverses sensibilités ?

Alors, un peu de courage, Madame Robet, pour exprimer, en toute clarté et de manière moins insidieuse, la vieille pensée traditionaliste qui vous inspire. Mais, concentrons-nous sur cette accusation qui pourrait être grave, si elle n'était en réalité bien dérisoire, sur la « censure » exercée à l'encontre de la Duchesse Anne de Bretagne.

Un musée ne peut se faire sans collections d'œuvres d'art, de documents d'archives ou d'objets témoins d'une période.

Le nouveau Musée du Château des Ducs de Bretagne a été conçu, avec l'objectif de mettre en valeur les collections existantes, constituées tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle.

Hormis le fait que nous nous sommes entendus avec le Musée Dobrée pour bien séparer nos champs de compétence et d'intervention, on doit faire, quand même, un certain nombre d'observations.

Concernant la période d'Anne de Bretagne, la fin du XV<sup>ème</sup>, début du XVI<sup>ème</sup>, aucun objet, ni document n'a été conservé dans nos collections proprement dites. Seul le Château lui-même atteste de cette période. Nous n'avons aucun meuble, aucune tapisserie, aucun document. Aucun objet d'art ou objet de la vie quotidienne, ayant appartenu à Anne de Bretagne, n'est parvenu jusqu'à nous.

Alors, destiné à combler cette lacune, le film projeté dans la salle 2, d'ailleurs ne fait pas 2 minutes, mais 6 minutes... et son contenu scientifique et sa réalisation cinématographique ont fait l'objet d'un travail très minutieux et approfondi, et qui est, -je le regrette pour vous-, mais particulièrement apprécié du public.

Par ailleurs, deux grands livres illustrés sont présents dans les salles 1 et 2, l'un consacré à la création du duché de Bretagne, et l'autre à la cité des ducs de Bretagne et à l'Etat breton, avec des chronologies, des généalogies, et de nombreuses reproductions d'œuvres conservées dans d'autres institutions en France et à l'étranger (aux Etats-Unis, à Princeton University, à la Bibliothèque Nationale de France, au Musée de l'Ermitage de St Petersburg, au Musée du Louvre, etc...), et dont le Musée a acquis le droit de reproduction et d'exposition sous cette forme.

L'exposition temporaire qui sera consacrée, très prochainement, à Anne de Bretagne, réunira, exceptionnellement, des pièces majeures, dont le prêt pour 3 mois est d'ordinaire difficile à obtenir, en raison de la fragilité des œuvres et des exigences des prêteurs propriétaires.

Or, grâce à la qualité du projet et de l'extrême compétence de nos conservateurs, les plus grands établissements possesseurs de documents d'exception acceptent de nous les prêter. Je ne vais pas vous les énumérer. Il y en a en réalité une vingtaine.

Bien sûr, il y a la BNF, qui ne prête pas facilement... Il y a le Louvre, il y a le Musée de l'Ermitage, il y a les musées de Rennes, de Quimper. Il y a même des musées anglais Waddeston, par exemple, qui nous prêtent des documents, qui d'ordinaire, ne sortiront pas... On est à la veille d'une très grande exposition.

Et puis, nous aurons des documents exceptionnels... Parce que vous savez que la vie d'Anne de Bretagne est relatée, hormis les documents juridiques ou comptables où elle signe au bas... Mais, les seuls documents, ce sont les enluminures des livres d'heures.

Or, nous allons capter tous ces livres d'heures que l'on va nous prêter, et on va les transmuier en documents multimédias, qui seront évidemment visibles en grand. J'ai là toute la collection

**II - 41**

qui sera visible, et, évidemment, ça n'aura jamais été réuni sous la forme d'objets multimédias en grand. On pourra, donc, visualiser l'ensemble de la vie d'Anne de Bretagne.

Cette exposition exceptionnelle fera le point sur le Duché, sur les rapports géopolitiques de l'époque, c'est-à-dire sur la Bretagne, sur la France, sur l'Autriche qui joue un rôle majeur. Et, on essaiera de montrer cela, au-delà de tous les clichés et de toutes les bluettes dont certains sont porteurs. Non seulement Anne de Bretagne n'est pas envoyée aux oubliettes, mais la réalité, peut-être dérangement, Madame Robet, sera mise en pleine lumière.

Par ailleurs, le reliquaire du cœur d'Anne de Bretagne est actuellement présenté au château. C'est la preuve qu'aucune « censure » n'est, bien entendu, pratiquée dans cet établissement, bien au contraire.

Tout y a été conçu de façon rigoureuse, grâce au concours du Conseil Scientifique, pour valoriser l'œuvre architecturale du duc François II et d'Anne de Bretagne, ainsi que le contexte historique de leurs règnes.

Le site est, aujourd'hui et pour la première fois, parfaitement accessible, tant sur le plan physique que culturel. Et de nombreuses possibilités de visites sont offertes et programmées.

Alors, je profite de cette question, pour vous informer du premier bilan d'étape de l'ouverture du Château des Ducs de Bretagne et du Musée d'histoire.

Les quelques chiffres, arrêtés au 25 mars 2007 (soit dimanche dernier), attestent du grand succès de l'ouverture du Château et du Musée, très attendue par les Nantais et par tous les publics. Ce qui confirme la réussite de la phase de lancement de cette action, au-delà même de ce que nous avons pu penser : l'ouverture aux jeunes publics, une tendance d'activité bien orientée pour les mois à venir, et un accès tarifaire populaire.

250 000 visiteurs ont déjà visité le Château, c'est-à-dire sa cour, ses remparts, ses douves, et le musée, bien sûr.

Pour le musée, lui-même, 45 254 visiteurs l'ont déjà fréquenté depuis son ouverture le 9 février 2007, dont 41 % de jeunes de moins de 18 ans qui bénéficient, -comme vous le savez-, d'une entrée gratuite, et 45% d'entrées à plein tarif, soit un peu plus de 20, 21, 22 000 spectateurs payants.

Au regard de l'objectif de fréquentation du Musée, qui avait été chiffré à hauteur prévisionnelle de 164 000 visiteurs par an (sans les visites des expositions temporaires hors visites du Musée, qui sont budgétées à 42000 par an), ça représente déjà 27 % de réalisation de l'objectif fixé.

Le rythme actuel de fréquentation représente presque 900 visiteurs du Musée par jour ; et 19 000 réservations de groupes, -adultes ou scolaires-, sont déjà enregistrées pour le printemps.

Le prix moyen d'entrée, -c'est-à-dire le chiffre d'affaires divisé par le nombre de visiteurs- est de 2,7 €. Et ça atteste, évidemment, d'un accès tarifaire populaire.

Dans cette première phase de lancement, -et sans surprise-, l'origine des visiteurs est majoritairement locale, avec 72 % d'entre eux qui proviennent de Nantes et de la Loire-Atlantique, et 23 % issus des départements limitrophes. Bien entendu, avec le printemps et l'été, on aura certainement des pourcentages différents, avec des visiteurs venus de plus loin.

L'accueil des groupes concerne, en grande partie, les établissements scolaires (42 % des groupes), mais bien sûr aussi les professionnels du tourisme (27 %)... ce qui est, tout de même, très encourageant, de même que les associations à 18 %.

Et enfin, il est à noter que la librairie – boutique, qui est gérée par la SEM Nantes Culture Patrimoine connaît de bons résultats de fréquentation, avec plus de 6 000 clients enregistrés qui

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 42

ont acheté, notamment les éditions du Château, qui sont les premières achetées, si vous voulez, parmi l'ensemble de l'offre.

Voilà, j'espère que je vous ai éclairée, Madame Robet.

**M. LE MAIRE** – Merci, et surtout –rassurée-...

Madame Robet.

**Mme ROBET, Conseillère municipale** – Je voudrais juste répondre. Ce n'est pas du tout un manque de courage si je n'ai pas étendu mon intervention, et en particulier ma réflexion, sur la vision manichéenne du musée. Mais, on ne peut pas parler de tous les sujets dans une question d'actualité.

Celle qui m'a le plus choquée, c'est l'absence d'éléments suffisants sur des faits très simples d'ailleurs, sur la vie d'Anne de Bretagne. Mais, effectivement, il y a d'autres sujets qui ont choqué, en particulier, le sujet sur les noyades.

Mais, mon collègue André Augier en a déjà parlé, donc je n'ai pas voulu revenir sur cette question-là. Mais, c'est certain que c'est présenté d'une façon assez particulière...

**M. LE MAIRE** - ... Madame Robet, on va s'en tenir là...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... Je ne vais pas m'étendre sur ce dossier...

**M. LE MAIRE** - ... car, si vous voulez faire de la polémique sur l'Histoire, je vous le déconseille fortement...

Parce que, c'est pour cela que nous avons fait preuve de la plus grande rigueur, en nous appuyant sur les travaux d'un Conseil Scientifique... et qui est, vraiment, notre garant de la rigueur de la démarche sur ce musée. C'est très important.

Parce que chacun a sa conception. Mais, nous ne voulons pas, justement, que l'on fasse d'un musée une opération, je vais dire, partisane... N'est-ce pas ?

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... mais, c'est ce que vous avez fait !

**M. LE MAIRE** - ... et ce n'est pas ce que nous avons fait !... parce que nous avons fait appel à un Conseil Scientifique. Et je n'ai pas de leçon, -et nous n'avons pas de leçon- à recevoir des amis de M. Philippe de Villiers, qui, justement : lui, n'hésite pas à manipuler l'Histoire au profit de ses thèses politiques... Et ce n'est pas notre conception !

C'est pour cela, d'ailleurs, que ceux qui viennent voir ce musée sont à l'aise, et nous avons voulu qu'ils le soient. Après, chacun a son appréciation sur l'Histoire, ça c'est autre chose...

Mais, ce n'est pas dans un musée que l'on fera des manipulations de ce genre... En tout cas, ce n'est pas du tout...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... je parle des faits, je parle des faits, Monsieur le Maire ... !

**M. LE MAIRE** – Oui, eh bien les faits, si vous êtes très forte pour raconter les faits de l'histoire d'Anne de Bretagne, vous viendrez dire au Conseil Scientifique...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** – Non, non, je dis simplement que lorsqu'il y a 10 000 victimes à Nantes... !

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 43

**M. LE MAIRE** - ... mais, vous n'en savez rien !

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... mais bien sûr que si !...

Il y a des historiens qui ont comptabilisé. On a des éléments, on a aussi des historiens qui ont bien étudié cette question-là..

**M. LE MAIRE** - ... vous voyez bien que vous êtes...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... Or, on n'en parle pas dans le musée, on n'en parle pas !

Je ne vois pas, pourquoi Carrier a été défendu dans ce musée, alors que toute le monde sait que c'était un véritable monstre !

**M. LE MAIRE** - ... Vous voyez bien ... Madame Robet, Madame Robet ! vous savez bien, vous avez ...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... c'est une façon de voir l'Histoire qui est partielle, je suis désolée de vous le dire. Je le dis...

**M. LE MAIRE** - On a compris, -ça on a compris- que vous aviez une vision partisane... Mais, c'est votre problème, moi je ...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - Ecoutez, Monsieur le Maire : j'ai fait toutes mes études à l'école laïque..

**M. LE MAIRE** - ... mais ce n'est pas ce que....

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - ... et tout le discours que je retrouve au musée, c'est celui qu'on m'a enseigné, c'est tout !

**M. LE MAIRE** - d'accord, d'accord, on va s'en tenir là... parce que je ne vous ai pas reproché d'avoir fait vos écoles quelque part...

**Mme ROBET, Conseillère municipale** - Non, mais j'en suis très heureuse. J'ai rencontré des professeurs, très intelligents, très ouverts !

**M. LE MAIRE** - Où est le sujet ? Ce n'est quand même pas le sujet !

C'est assez remarquable, même à l'école publique il y a des professeurs très ouverts... nous sommes rassurés.

Maintenant, nous allons passer à la question de Mme Barré.

**Mme BARRE, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Le boulevard Guist'hau est une artère essentielle de la ville. Cependant, sa configuration actuelle n'est pas satisfaisante.

Les trottoirs étroits le long des habitations, créent une insécurité pour les piétons, régulièrement frôlés par les bus, roulant parfois à une vitesse excessive.

Par ailleurs, les personnes à mobilité réduite, les mamans avec poussette, ne peuvent fréquenter ces trottoirs, compte tenu de leur étroitesse, où pourtant sont implantés de nombreux arrêts de bus.

**II - 44**

Quant aux cyclistes, s'aventurant sur la chaussée, ils sont régulièrement coincés par des véhicules et doublés par les bus, au mépris des distances de sécurité. Résultat, ils sont de plus en plus nombreux à circuler sur le terre-plein central, pourtant réservé aux seuls piétons.

La sécurité des nombreux écoliers qui se rendent à pied ou en bus dans les établissements situés près de ce boulevard Guist'hau, que ce soit Guist'hau, Chavagnes, Vial, Jules Verne, Saint-Michel, etc., aujourd'hui ne sont pas en mesure de se déplacer, en toute sécurité, pour rejoindre leurs établissements.

Quant au terre-plein central, son état est déplorable, l'usure de son revêtement est plus qu'avancée. Plusieurs armoires techniques utilisées par le gaz et EDF entre autres, sont éventrées, voire couchées au sol, laissant des fils électriques accessibles. Certaines de ces armoires ont été « provisoirement » ficelées, depuis plusieurs mois, avec un mince film plastique indiquant un danger. Mais depuis, aucune remise en état n'est intervenue.

Des projets sur l'avenir du boulevard Guist'hau ont été soulevés à plusieurs reprises. Ainsi, dans le Schéma Directeur des Transports Collectifs 2001-2010, il est fait allusion à la construction d'un « axe lourd bus radial », au milieu du boulevard Guist'hau, avec toutes les conséquences d'un tel projet.

Monsieur le Maire, il est urgent d'agir pour sécuriser les trottoirs le long des habitations de ce boulevard et permettre aux personnes, -et notamment aux personnes à mobilité réduite-, de circuler et d'accéder aux arrêts de bus, en toute sécurité, sur ce boulevard. Il est également indispensable de créer de véritables pistes cyclables sécurisées, sur ce boulevard, fréquenté par de nombreux jeunes.

Pouvez-vous, aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous présenter, publiquement, le projet de rénovation de ce boulevard ?

En effet, un courrier adressé par la mairie aux riverains a occasionné de vives inquiétudes dans le quartier.

Pouvez-vous, aujourd'hui, les rassurer sur l'avenir de leur quartier, en vous engageant à ce que le boulevard Guist'hau conserve son terre-plein et ses arbres, tout en améliorant la circulation des piétons et des vélos sur cet axe ?

Prenez-vous, par ailleurs, l'engagement de réaliser, sans délai, -ou de faire réaliser-, une remise en état du terre-plein central ?

Merci.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Monsieur Pousseur.

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Madame Barré. Le quartier Guist'hau-Delorme est, effectivement, un secteur très animé du centre-ville. Il accueille plusieurs établissements scolaires, autant primaires que secondaires et de nombreuses activités tertiaires et de services. C'est aussi un quartier résidentiel habité, en particulier, par des familles.

Plusieurs projets importants à venir vont, d'ailleurs, conforter la vocation diversifiée de ce quartier... D'abord, l'implantation d'un hôtel 4\* dans ce bâtiment remarquable qu'est l'ancien Palais de Justice, et qui va contribuer à rendre, plus attractive, la place Aristide Briand.

Le départ annoncé de la prison -pour 2010, si l'Etat respecte ses engagements – sera, également, une belle opportunité pour recomposer cet îlot.

**II - 45**

A plus court terme, quelques opérations d'initiative privée visent aussi cet objectif, notamment rue Dugommier, en conservant et en utilisant de façon intelligente l'architecture ancienne d'une partie du site.

Concernant l'espace public, plusieurs initiatives ont déjà été prises pour faciliter les déplacements dans le quartier. Je pense, en particulier, à la mise en double sens de la rue Marceau, qui évite de concentrer trop de circulation sur la rue Descartes. J'aurai, d'ailleurs, l'occasion de présenter bientôt, -ce sera après les vacances de Pâques-, un premier bilan de ces ajustements.

Sur le boulevard Guist'hau lui-même, des travaux de gros entretien ont été réalisés récemment, en 2004, sur les espaces de stationnement de la totalité du boulevard, en particulier au pied des arbres du mail central.

L'éclairage public a, lui aussi, été modernisé sur l'ensemble de l'axe.

En revanche, j'ai aussi constaté la présence d'armoires électriques très dégradées. Et, une fois de plus, j'ai demandé à Numéricable de remédier, rapidement, à cette situation... car, ce sont des armoires de Numéricable et il est très difficile de « le » faire bouger, comme vous savez, sur d'autres secteurs aussi... -c'est une parenthèse-.

A plus long terme, je pense, comme vous, qu'il faut faire évoluer le boulevard Guist'hau. Il accueille, en effet, une circulation sur deux fois deux files, ce qui encourage la vitesse de tous les véhicules : bus compris. Vous avez raison de souhaiter une évolution vers un usage, mieux partagé, de l'espace public.

Quant à l'idée émise de transformer le mail central du Bd Guist'hau pour accueillir une ligne de Busway, la Municipalité de Nantes s'est déjà prononcée sur le sujet, avec toute la clarté voulue : en écartant fermement cette hypothèse, et pour aujourd'hui et pour demain. Je cite le communiqué : « il conservera, donc, son caractère de mail urbain remarquable ».

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Defrance.

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – L'actualité de ces dernières semaines, dans la région, est toujours marquée par l'annonce des plans de suppressions d'emploi, à Airbus et à Alcatel Lucent. A cela vient s'ajouter la décision du groupe norvégien Aker, de reprendre ses parts du chantier naval de Saint-Nazaire.

Rappelons qu'il avait obtenu ces parts pour une bouchée de pain, il y a à peine un an. Il ne s'agit pas, là, de petites PME, mais d'entreprises géantes qui font des milliards de profits, et dont les carnets de commande sont bien remplis. Et c'est pour faire, encore plus de bénéfice, qu'elles prévoient d'exiger, toujours plus de travail, avec moins de personnel.

Dans le secret des conseils d'administration, une minorité d'actionnaires et de grands patrons jouent au monopoly sur le dos des salariés, et ont infiniment plus de pouvoir sur l'avenir de dizaine de milliers de familles, que les hommes politiques que l'on nous propose d'élire dans les communes, au parlement, ou même à la présidence.

Voilà, le fonctionnement réel de cette société, tout entière basée sur la recherche, effrénée, du profit.

En ce qui concerne Airbus, je rappelle que c'est la gauche qui a fait cadeau des actions d'EADS à Lagardère, pour le prix dérisoire de quelques cent millions d'euros. Sa plus-value, lorsqu'il a revendu la moitié de ces actions, juste avant d'annoncer les difficultés de l'entreprise qu'il dirige en tant que co-président d'EADS, a été de plusieurs milliards d'euros.

Pourquoi ne demandez-vous pas qu'il rembourse cette somme, qui a été prélevée sur le travail des salariés ?

**II - 46**

Ségolène Royal, Marie-Georges Buffet et Dominique Voynet étaient ministres dans le gouvernement Jospin, qui a bradé Airbus à des intérêts privés.

Aujourd'hui, elles sont les représentantes de la gauche gouvernementale dans la campagne électorale. Ce serait bien le moins, qu'elles s'engagent, si elles devaient avoir demain des responsabilités gouvernementales, à faire payer ceux qui ont contribué au pillage de l'entreprise.

La seule mesure que préconise le PS, pour l'instant, c'est que les collectivités locales rentrent dans le conseil d'administration d'Airbus. On a vu ce que ça a donné en Allemagne, et ça n'a pas empêché les licenciements.

En ce qui concerne les Chantiers de l'Atlantique, le Maire de Saint-Nazaire a consacré quatre pages du journal municipal à faire de la publicité au groupe norvégien et commentait : « C'est la meilleure solution possible pour assurer le développement de la construction navale à Saint-Nazaire »... Et, j'ai cité M. Ayrault, ce matin, qui allait dans le même sens.

Toutes ces bonnes paroles n'auront servi qu'à permettre à Aker de faire un confortable bénéfice, sans avoir rien investi dans l'outil de travail.

Avec Arlette Laguiller, je pense quant à moi :

- que nous devons exiger l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui s'enrichissent et qui enrichissent leurs actionnaires, aux dépens des salariés et de l'emploi ;
- que Lagardère doit rembourser les milliards d'euros empochés pour la vente des actions d'Airbus, juste avant l'annonce des problèmes de l'A 380, et que cet argent doit servir à maintenir l'emploi à Airbus ;
- et de manière plus générale, que les travailleurs doivent pouvoir contrôler les comptes de ces entreprises. Pour cela, il faut obtenir la levée du secret bancaire et industriel pour savoir d'où vient l'argent, où il va, et ce qu'on en fait.

Ces mesures-là sont les seules, susceptibles de s'opposer à la dictature de ces grands groupes industriels et financiers, qui font peser, sur toute la société, leur loi.

La question que je pose, c'est pourquoi vous refusez d'aller dans ce sens, alors que le passé récent montre que votre politique n'a servi qu'à justifier, ou pire, à aider la spéculation financière.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci. Chers collègues.

Madame Defrance.

Vous vous faites la porte-parole d'Arlette Laguiller, et de ses solutions miracles, pour régler les problèmes de l'industrie en France, et de ses conséquences sur l'emploi dans notre région.

Cela "ne mange pas de pain" puisque, de toute façon, vous n'avez jamais eu l'intention d'assumer des responsabilités politiques.

Vous pratiquez l'amalgame, comme d'habitude, pour discréditer vos adversaires, qui, -est-ce un hasard ?- sont principalement de gauche... et on sait, dans ce cas-là, à qui ça profite.

Ainsi, vos incantations peuvent mieux se développer en jouant sur l'émotion...

Nous refusons ces méthodes, car nous estimons que les femmes et les hommes, dont les vies sont bouleversées, méritent mieux que cela.

C'est tout le sens du vœu que nous venons d'adopter, à cette même séance du conseil municipal.

La parole est à M. Vrain.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 47

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – Attendez, je demande un petit droit de réponse, quand même, j'y ai droit...

Brouhaha dans la salle

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – non, non, non, j'y ai droit. C'est normal, c'est la question d'actualité !

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Un peu moins longue que la question !

**Mme DEFRANCE, Conseillère municipale** – non, non, non. J'ai porté mes accusations, effectivement, sur la gauche, parce que nous sommes, ici, dans un conseil municipal qui est, majoritairement, dirigé par les représentants de la gauche... notamment, ceux qui ont été au gouvernement avec M. Jospin.

Donc, évidemment, que sous-entendu dans mes critiques, c'est, effectivement, une critique du fonctionnement capitaliste de cette société. Alors, je crois que la droite, là, ne peut pas ne pas être visée, effectivement, par cette critique... Et, elle a toutes ses responsabilités, actuellement, dans ce qui se passe bien entendu à Airbus, Alcatel Lucent, et dans tous les milliers de licenciements qui sont en train d'être annoncés.

Voilà, c'était pour préciser ça, quand même...

Je pensais que c'était, quand même, évident !

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame.

La parole est à Bertrand Vrain.

**M. VRAIN, Conseiller municipal** – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues. Au début du mois de mars, vous avez inauguré l'îlot Crucy/Fouré sur le quartier Madeleine - Champ de Mars.

A un moment où les quartiers, dits sensibles, sont montrés du doigt, certains candidats à la présidentielle stigmatisent des populations et attisent la violence.

Cette opération urbaine, menée dans le cadre de la ZAC, créée en 1990, est exemplaire du volontarisme social mené, ici à Nantes, au titre de la politique du logement.

Elle est innovante en ce qui concerne la mixité entre personnes âgées, personnes handicapées et familles de différentes catégories sociales.

C'est un élément de combat contre la misère et la relégation qui favorise le vivre ensemble.

Pouvez-vous nous présenter cette opération ?

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

Monsieur Jean-Marie Pousseur.

**M. POUSSEUR, Adjoint** – Mon cher collègue. L'opération Crucy/Fouré est bien, en effet, la démonstration de notre volonté de faire que la Ville de Nantes accueille tout le monde, sans discrimination d'aucune sorte. Cela pourrait être la définition de la mixité sociale, terme auquel, comme vous, je préfère le vivre ensemble, puisqu'il en est la finalité.

En effet, une ville se construit autour et pour ses habitants, actuels et futurs. Elle se construit sur une volonté politique.

**II - 48**

A Nantes, nous avons exprimé depuis plus de 15 ans, dans nos discours et dans nos actes, la volonté de faire vivre ensemble tous les Nantais, de toutes conditions, de tous âges, de toutes origines. Nous pensons, en effet, que cette mixité est une richesse sociale, culturelle, économique, et pour Nantes et pour les Nantais.

C'est vrai, la notion de mixité sociale, portée par les forces de gauche depuis des années, réaffirmée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, n'est aujourd'hui plus guère contestée dans les discours politiques.

Chacun constate, malheureusement, que des discours aux actes, la marche est haute pour certains maires, ou présidents de Conseils Généraux – même riches de l'Île de France... et candidats éventuels à des fonctions plus importantes encore.

Ici, à Nantes, nous parlons de mixité sociale, mais surtout nous créons les conditions de son existence. Ainsi, l'opération Crucy/Fouré est la preuve que le volontarisme politique est bien la seule réponse à l'entre soi.

Cette opération remplit deux objectifs : diversité sociale, diversité d'usage. Les programmes de constructions ont été conçus pour pouvoir accueillir des habitants divers et des usages multiples, au sein d'un même quartier (commerces, entreprises, services à la personne).

Je ne m'attacherai pas à la qualité architecturale de l'ensemble, encore que remarquable, y compris dans la cohérence avec le quartier, mais que chacun pourra constater lors d'une déambulation dans ce quartier qui s'organise autour d'un mail piétonnier et de deux jardins paysagers, propices à cet exercice....

Car, la qualité de ce projet réside, particulièrement, dans la volonté de mixer les populations au sein des logements.

Le programme présente 54 logements sociaux (sur 233, soit plus de 23 %), gérés par Nantes Habitat, avec 6 appartements spécialement conçus pour personnes handicapées et 16 appartements «domicile services», destinés aux personnes âgées (gérés par Mutualité Retraite qui assure, aussi, le service auprès des personnes handicapées).

Il y a un jardin intérieur qui sera accessible aux familles, aux personnes handicapées, aux personnes âgées.

Par ailleurs, 21 logements ont été acquis par la Foncière Logement, une résidence avec service para hôtelier accueille des résidents de passage, 76 logements sont vendus en copropriété, destinés en priorité à des familles à revenus modestes.

Si je parle de volontarisme politique, c'est que cette opération, si elle avait été laissée aux seules forces du marché, n'aurait pas pu voir le jour.

C'est la maîtrise publique, l'engagement de la collectivité, l'Office HLM de la Ville, et Nantes Aménagement qui ont permis la réalisation de cet ensemble. Le résultat en terme d'accueil de personnes diverses légitime ce volontarisme, tout comme il légitime les interventions publiques que nous menons dans les quartiers, tels que Bottière Chénaie, Erdre Porterie, sans oublier l'Île de Nantes et Pré Gauchet.

Cette politique volontariste nous permettra d'accueillir, à Nantes, les familles, quels que soient leurs revenus.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Chiron.

**Mme CHIRON, Conseillère municipale** – Monsieur le Maire, chers collègues.

## CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2007

### II - 49

L'Espace Simone de Beauvoir, qui fédère aujourd'hui 33 associations oeuvrant pour la défense et le développement des droits des femmes, vient, récemment, de fêter -en mars- ses 15 ans d'existence.

A cette occasion, pourrait-on avoir un bilan des actions menées, localement, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par la Municipalité ?

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Guibert.

**Mme GUIBERT, Conseillère municipale** - La Ville considère que l'égalité femmes/hommes est une valeur, un objectif et un droit consubstantiel à la démocratie. C'est pourquoi, elle se donne pour objectif, non seulement d'apporter un soutien important aux nombreuses associations féministes, mais également de tout mettre en œuvre pour que cette culture d'égalité irrigue l'ensemble des politiques municipales.

Un mot, tout d'abord, sur l'Espace Simone de Beauvoir.

Depuis 1975, les féministes nantaises ont cherché à se regrouper au sein d'une maison des femmes.

Plusieurs lieux ont été occupés : un local rue Conan Mériadec, un baraquement à Rezé, un taudis rue du Marchix.

Enfin, en mars 1992, la Ville donne d'importants moyens pour l'ouverture de ce lieu. C'est un espace associatif, féministe, mixte, situé 25, quai de Versailles.

L'Espace Simone de Beauvoir joue un rôle tout à fait original d'accueil, de convivialité, de coordination des luttes, qui a un retentissement bien au-delà de la ville.

Ce sont plus de 11 000 personnes qui y sont accueillies chaque année.

Nous votons, aujourd'hui, une subvention pour l'aide au recrutement d'un emploi-tremplin, signe des besoins de plus en plus importants en personnel pour développer les activités de l'Espace. Aujourd'hui, 33 associations nantaises adhèrent à son projet associatif.

La Ville, par ailleurs, apporte un soutien important aux nombreuses associations qui luttent pour promouvoir et défendre le droit des femmes ; et tout particulièrement aux associations qui luttent contre les violences faites aux femmes. Elle continue à soutenir très fortement des associations qui sont, aujourd'hui, de compétence communautaire.

Au-delà du soutien associatif, la Ville veille à intégrer, au sein de chaque politique publique, le thème transversal de l'égalité entre les hommes et les femmes. Prenons quelques exemples :

Dans le domaine du sport, je rappelle que parmi les licenciés, on compte à peine 30 % de femmes. Elles sont 23 % parmi les sportifs de haut niveau. La Ville est particulièrement engagée dans le rééquilibrage des aides pour favoriser le sport au féminin, comme en témoignent, d'ailleurs, les actions menées lors de la journée internationale des femmes, ce 8 mars.

En matière de tranquillité publique, -on l'a vu ce matin dans le vote des subventions-, le problème de la prostitution a été traité, à Nantes, d'un double point de vue.

Celui, bien entendu, de la tranquillité publique et du droit à la paix pour les riverains, mais aussi celui du droit à la sécurité pour les personnes en situation de prostitution.

Un travail important d'accompagnement des femmes prostituées est conduit par les associations, que la Ville soutient financièrement et moralement de façon très importante : le Nid et Médecins du Monde. Un accueil sécurisé a été mis en place pour les femmes qui veulent sortir de la prostitution. C'est une opération tout à fait originale en France.

**II - 50**

Ce ne sont que des exemples, on pourrait parler, également, de l'égalité dans les politiques santé, jeunesse, culture, etc...

Par ailleurs, je tiens à rappeler, ici, que dans le cadre de la gestion de son personnel, la municipalité a adopté une charte d'éthique, dans laquelle elle s'engage à combattre toutes les formes de discrimination, et à favoriser la diversité et la mixité dans les métiers et les responsabilités, comme élément de richesse pour le fonctionnement du service public.

Enfin, chaque année, à l'occasion de la journée internationale des femmes du 8 mars, la Ville organise une manifestation pour partager sa politique de défense des droits des femmes et susciter le débat public.

Cette année, en plus des actions pour promouvoir le sport au féminin, nous avons organisé une soirée-débat sur le dur combat des femmes face au handicap, qu'elles soient mères d'enfants handicapés, porteuses elles-mêmes d'un handicap, ou compagnes de personnes handicapées.

En effet, les femmes handicapées subissent une double discrimination, liée au sexe, liée au handicap.

On constate, ainsi, qu'elles sont plus vulnérables aux violences, que ce soit en milieu familial ou institutionnel.

S'agissant de l'accès à l'emploi, le bureau international du travail souligne qu'elles ont deux fois moins de chance d'obtenir un travail que les hommes handicapés, et qu'elles sont confrontées à une plus grande précarité.

La valorisation de la jeunesse et de la beauté, le rôle traditionnel réservé aux femmes, affectent de façon, particulièrement cruelle, les femmes handicapées.

Aujourd'hui, celles-ci, à Nantes comme ailleurs, ont pour principale revendication de pouvoir accéder à la vie publique : s'approprier leur corps, vivre leur sexualité et le cas échéant, accéder à la maternité.

Un diaporama a été réalisé par l'Association Emulsion (une association de femmes artistes, photographes, architectes), qui a pour objectif de promouvoir les images des femmes. On peut emprunter ce diaporama à l'Espace Simone de Beauvoir et à la Mission Handicap de la Ville.

Je souhaiterais terminer en disant que la Ville seule ne pourrait rien, sans l'existence de nombreuses associations féministes, très actives à Nantes, sans l'organisation des femmes et leur militantisme important.

Ce bilan démontre bien que le combat pour l'égalité est toujours d'actualité, et qu'il touche tous les domaines de l'action publique.

Mais, je suis persuadée que si l'on parvient, collectivement, à mettre en œuvre une réelle politique intégrée de genre, nous arriverons à cette société d'égalité, qui, seule, garantira, effectivement, les mêmes droits aux hommes et aux femmes.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Madame Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Monsieur le Maire.

Les syndicats ont, à plusieurs reprises, attiré l'attention sur la situation des personnels des administrations de l'Etat qui ont travaillé dans l'immeuble du Tripode. Ils ont demandé le classement du bâtiment dans la catégorie « site amiante ».

La Ville de Nantes a-t-elle été sollicitée... et si, oui, quel a été son positionnement ?

**M. LE MAIRE** – Merci.

**II - 51**

Monsieur Lannuzel.

**M. LANNUZEL, Adjoint** - Monsieur le Maire, chers Collègues.

Effectivement, c'est une affaire ancienne, déjà. Dès février 2005, les syndicats avaient demandé à M. le Député-Maire d'intervenir auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour obtenir le classement du bâtiment « Le Tripode » dans la catégorie amiantée.

En effet, si la Ville en tant que telle, n'est pas partie prenante, nous ne pouvons, évidemment, pas nous désintéresser du sort des salariés qui ont travaillé sur le territoire nantais, et nous considérons que l'Etat doit assumer ses responsabilités. C'est pourquoi, des interventions diverses ont été effectuées pour que le bâtiment soit classé site amianté.

Ce classement permettrait aux salariés exposés, de bénéficier des départs en pré-retraite entre 50 et 60 ans.

Cela concerne, particulièrement, les 1 800 fonctionnaires de l'INSEE, du Trésor Public et des Affaires Etrangères qui ont travaillé de 1972 à 1992 dans le bâtiment.

Une première réponse avait été apportée par une note, du 20 février, du directeur des Personnels du Ministère des Finances.

Elle faisait référence à une étude épidémiologique d'un cabinet d'expertise, qui concluait que l'étude ne permettait, en aucun cas, de statuer sur les conséquences en matière de santé des agents d'une exposition à l'amiante, et qu'une deuxième étude était en cours.

La Ville a été en contact régulier avec les syndicats pour les soutenir dans leur démarche.

Les syndicats ont acté, récemment, des avancées, par le fait que la question est enfin traitée au bon niveau par les instances nationales, à savoir le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat et le Ministère des Finances, pour le suivi médical.

La Ville de Nantes reste, bien évidemment, très attentive à une évolution positive de la situation par le classement du Tripode en site amiante, en soutenant les démarches de ses salariés.

**M. LE MAIRE** – Merci.

Monsieur Mazzorana-Kremer.

**M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal** - Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors que la question de la jeunesse, et notamment celle de l'éducation, semble être un enjeu pour tous, quel que soit le bord politique dans lequel on se trouve...

Alors que dans le même temps, on nous a annoncé des plans « ambitions de réussite » et des moyens humains qui devaient être à la hauteur de la qualité de l'enseignement, pour former les adultes de demain...

Eh bien, je dois avouer que je m'y perds un peu dans les chiffres. Je ne retrouve pas mon compte, lorsque l'Education Nationale, pour la rentrée de septembre prochain, nous annonce des moyens toujours en baisse.

Pouvez-vous nous dire, s'il vous plaît, précisément, quelle est la situation nantaise, et dans quelles conditions nos enfants vont-ils être accueillis, dans nos écoles, à la rentrée prochaine ?

**M. LE MAIRE** – Merci.

Monsieur Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** - Monsieur le Maire, chers collègues.

**II - 52**

Je pense que vous avez parfaitement raison, car je crois que je vais être direct : la rentrée scolaire prochaine ne se présente pas dans les meilleures conditions, pour nos écoles publiques nantaises. Et je me dois, aujourd'hui, d'exprimer ma très forte préoccupation, au nom de notre municipalité.

Tout d'abord, on a des effectifs, en matière scolaire, qui seront stables à la rentrée prochaine. Or, pour le moment, ce sont surtout des fermetures de classes qui nous sont annoncées, et qui risquent de nous être opposées.

Plus encore, je constate que sont pris en compte des aspects, strictement comptables, pour ces ouvertures et fermetures... et que, dans les décisions annoncées, les spécificités des écoles concernées, leur environnement, pèsent de moins en moins.

La conséquence de ces fermetures, c'est l'augmentation insidieuse, à Nantes, de la moyenne d'enfants par classe.

Et, en particulier, nous constatons avec regret, que le différentiel entre les écoles en Zone d'Education Prioritaire et celles qui sont, hors Zone d'Education Prioritaire, s'amointrit toujours plus. On peut vraiment s'interroger, aujourd'hui, sur la réelle priorité qui est faite aux écoles en Zone d'Education Prioritaire.

Sujet de préoccupation aussi très important, nous avons à faire face à un risque de baisse de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

En effet, ça devient la variable d'ajustement en ce qui concerne les postes d'enseignants, au niveau de l'école maternelle, puisque, on peut craindre... en raison de la diminution des places autorisées d'accueil d'enfants de moins de 3 ans dans les écoles maternelles, on peut craindre un certain nombre de fermetures de classes maternelles.

A titre d'illustration, il y a une mesure qui est annoncée à l'école maternelle des Plantes, dans le quartier du Breil, c'est une école, hors ZEP, mais qui accueille, néanmoins, beaucoup d'enfants de ZEP ... Eh bien, alors que cette école accueille habituellement entre 15 et 20 tout petits, chaque année, l'inspecteur d'académie n'autorise l'école à accueillir, l'an prochain, que 8 enfants.

Avec ces nouvelles dispositions sur l'accueil des moins de 3 ans, d'après nos calculs, ce sont d'ores et déjà 80 enfants de 2 ans qui ne pourront être accueillis dans nos écoles, pour les familles qui le souhaiteraient. Et, ce nombre, évidemment, va se ressentir sur les structures de la petite enfance qui sont, déjà, très fortement sollicitées.

Alors, cette situation ce n'est pas une surprise pour nous. Cela confirme le désengagement de l'Etat pour la scolarisation des tout petits... Puisque, dès 2004, l'Inspection Académique avait refusé de renouveler la convention qui liait précédemment la Ville et l'I.A, sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

D'ores et déjà, -et certains d'entre vous sont bien au courant-, on est confronté à des problèmes sur certaines écoles : je prendrai l'exemple de Jacques Tati au Clos Toreau.

Depuis la rentrée dernière, malgré les interventions réitérées de la Municipalité, l'Inspection Académique n'a pas répondu à la demande des familles, qui sollicitaient un poste supplémentaire pour cette maternelle.

C'est une école qui est située en zone sensible. Elle est classée « à favoriser ». Or, depuis la rentrée, la moyenne des élèves par classe est de 30 en maternelle, et en ce qui concerne la classe des tout petits, elle accueille 35 enfants.

L'Education Nationale a néanmoins estimé, suffisant, le renfort d'un enseignant, une seule journée par semaine, pour l'année scolaire en cours. C'est extrêmement regrettable, s'agissant du quartier, évidemment sensible, du Clos Toreau.

**II - 53**

Un autre exemple, c'est l'école du Grand Carcouët, dans le quartier du Breil. On nous avait annoncé que les moyens seraient maintenus et développés par l'I.A, pour accompagner le projet urbain des Dervallières, où nous avons une grande ambition éducative. J'y étais encore cette semaine à présenter, notamment, la restructuration du groupe scolaire Dervallières-Chézine...

Eh bien, la moyenne par classe de l'école du Grand Carcouët se situe à plus de 25 enfants par classe, ce qui est élevé pour, là encore, une école « à favoriser », qui accueille près de 40 % d'enfants résidant en Zone d'Education Prioritaire.

Encore une fois, c'est un manque d'attention portée à la situation, locale particulière, d'une école.

Dernière mauvaise nouvelle, que je viens d'apprendre, pas plus tard que cette semaine, en rencontrant M. l'inspecteur d'Académie adjoint.

L'accueil des enfants du voyage dans de bonnes conditions, notamment au sein des groupes scolaires Maurice Macé et Plessis-Cellier, risque d'être remis en cause.

En effet, depuis 2001, on a une politique très volontariste... et j'apprends, lundi dernier, le souhait de l'Inspection Académique de ne pas renouveler la convention qui nous lie, et de diminuer, à terme, les moyens en postes pour la Ville de Nantes et le Département.

Au-delà des arguments de fond, je regrette le manque de concertation sur cette question, à fort enjeu, en terme d'intégration.

Autre exemple, que nous avons découvert après la rentrée, la disparition de 4 classes -4 CLAD-. Ce sont des classes destinées aux enfants, ayant un déficit pédagogique, qui ont été fermées sur Nantes à la rentrée 2006, sur les 6 existantes, pour être redéployées sur le Département. Cette décision est en effet intervenue, sans concertation préalable.

Autre sujet, de nature un peu différente. On a parlé de la carte scolaire...

La carte scolaire a été modifiée pour la scolarisation des élèves de 3<sup>ème</sup>, pour la rentrée en lycée, sur les secteurs de l'île de Nantes et du Sud Loire.

Officiellement, la Ville de Nantes n'a jamais été associée, ni informée de cette décision, qui suscite des interrogations chez les parents d'élèves, autant sur le fond que, surtout -je dirai-, la méthode employée.

Voilà les principaux éléments qui font que, incontestablement, cette rentrée prochaine ne se déroule pas sous des meilleurs auspices. Et puis, en conclusion, permettez-moi, aussi, de rappeler un point qui n'est pas des moindres, lorsqu'on nous parle d'accueillir, dignement, les enfants dans nos écoles, -il y a été fait allusion ce matin-....

Je souhaite dire, au nom de l'ensemble des collègues, -je pense-, notre indignation, quand des parents d'enfants, sans-papiers, sont inquiétés aux abords d'une école parisienne, et quand une Directrice d'école est, injustement, placée en garde à vue... Nous ne voulons pas que de telles choses se reproduisent. Nous l'avons déjà dit.

A Nantes, tous les enfants sont accueillis dans les écoles publiques, ils doivent pouvoir s'y rendre en toute sérénité.

**M. LE MAIRE** – Merci, Monsieur Robert. Bravo.

La parole est à Mme Meunier.

**Mme MEUNIER, Adjointe** – Mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Le lundi 26 février dernier, s'est tenue, à la maison de quartier des Dervallières, une première réunion d'information à destination des personnes âgées de plus de 75 ans. Cette initiative de la

**II - 54**

Ville et de Nantes Habitat a été l'occasion de réunir de nombreuses personnes, afin de donner les renseignements sur tout ce qui existe à Nantes, lorsqu'on souhaite rester à domicile.

Pouvez-vous nous en dire plus... Et, plus globalement, nous donner les orientations de la Ville, en ce qui concerne les personnes âgées ? Merci.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

Madame Frangeul.

**Mme FRANGEUL, Adjointe** - Chers collègues, 7 réunions ont effectivement été programmées d'ici le 24 avril prochain, dans chaque quartier couvert par Nantes Habitat.

Ainsi, à la demande de la Ville de Nantes et de Nantes Habitat, le CLIC Nantes Entour'âge et l'ORPAN ont organisé, avec les professionnels, des échanges sur les thèmes suivants :

Tout d'abord, les services à domicile (aides à domicile, portage des repas, soins à domicile), la téléassistance (qui remplace la téléalarme), l'action des bénévoles de proximité de l'ORPAN, l'adaptation du logement aux contraintes -liées au handicap et à l'âge des locataires- par Nantes Habitat... et, bien sûr, le CLIC Nantes Entour'âge : plateforme d'information et de coordination pour les personnes âgées et leurs familles.

Dans un premier temps, à partir de courtes séquences filmées, les questions générales sont abordées. Puis, des échanges concernant des demandes individuelles peuvent avoir lieu avec les professionnels concernés.

Nous en sommes déjà à 3 rencontres, sur le quartier Dervallières, Pirmil, Malakoff. Le public est là, âgé de plus de 75 ans, locataire de Nantes Habitat, nombreux et intéressé par ce type d'information.

Ce qui me paraît important de rappeler aujourd'hui, c'est, justement, l'existence du CLIC de Nantes « Nantes Entour'âge », dont les professionnels sont là pour accueillir les personnes âgées, comme leurs familles, pour toutes les questions liées à la dépendance. Et, il ne faut, bien sûr, pas hésiter à les solliciter, lorsqu'une question se pose ou qu'un problème survient.

Nantes Entour'âge a un rôle d'information très important. Et, il a été jugé intéressant d'expérimenter ces réunions, pour apporter l'information à ceux qui n'y avaient pas forcément accès.

Suite au plan canicule de cet été, -où Nantes Habitat avait effectué un travail de repérage des personnes âgées susceptibles d'être isolées-, et à une enquête menée cet automne, concernant les besoins et attentes des personnes âgées en matière de soutien à domicile, il est apparu important, à la Ville de Nantes, d'intervenir au plus près des personnes potentiellement fragiles.

L'enquête, conduite auprès de nos aînés de plus de 70 ans nuance, dans une certaine mesure, les représentations trop négatives du vieillissement. Ils sont ainsi généralement autonomes, y compris après 80 ans, disposant des services nécessaires au maintien à domicile (les aides à domicile, le portage des repas, si nécessaire, les soins à domicile...) et entourés familialement.

Il reste, néanmoins, qu'une partie des personnes âgées est confrontée à de réelles difficultés. Les plus courantes sont liées à l'inadaptation des logements, -et en particulier dans le parc locatif social-, à l'absence de soutien aux « aidants » ayant des conjoints dépendants... et, enfin, l'isolement des personnes les plus fragiles.

Sur cette question de l'isolement, d'un point de vue objectif, contrairement à ce que certains peuvent nous faire penser, nos aînés sont généralement bien entourés, et les familles sont présentes à leurs côtés.

Pendant, il est certain que la perte du conjoint, l'éloignement des enfants, sont un facteur favorisant de l'isolement, lorsque la perte d'autonomie se fait sentir.

**II - 55**

C'est pourquoi, nous voulons mener une politique volontariste en faveur de la lutte contre l'isolement, concourir à l'adaptation du logement des personnes âgées, notamment avec Nantes Habitat et poursuivre notre volonté de mener une politique commune sur un concept de logements bleus... et enfin, de soutenir les « aidants ».

D'ici à 2010, les personnes âgées de 75 ans, et plus, seront au nombre de 20 700, soit un millier de personnes de plus qu'aujourd'hui. Et, nous devons faire en sorte qu'elles puissent vivre, le mieux possible, dans notre ville.

Merci.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci, Madame Frangeul.

Dernière question, Madame Périne.

**Mme PERINE, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Nantes a reçu, le 28 février 2007, le Grand Prix National du Fleurissement pour l'année 2006, décerné par le jury national des villes et villages fleuris.

Ce jury a apprécié, avec beaucoup d'intérêt, la démarche environnementale dans laquelle la Ville de Nantes s'est engagée depuis plusieurs années, ainsi que les investissements réalisés pour l'amélioration du cadre de vie des nantais.

Si tout le monde peut se féliciter de cet honneur, il serait intéressant de connaître les éléments déterminants, qui ont permis cette distinction.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

Madame Largillière.

**Mme LARGILLIERE, Conseillère municipale** - Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette plus haute distinction est remise en jeu tous les 3 ans. La Ville de Nantes a réussi à relever le défi depuis 1988. Il ne faut pas, pour autant, en sous-estimer la valeur... car, si 12 000 villes et villages participent au concours, seuls 200 atteignent le niveau « 4 fleurs » et une trentaine obtiennent le Grand Prix.

Les critères sont, aujourd'hui, de plus en plus nombreux et dépassent, largement, le seul fleurissement.

On peut classer ces critères en trois catégories :

La première catégorie, bien sûr, prend en compte le développement du patrimoine paysager et végétal, les parcs, les espaces ouverts ou clos, les espaces verts d'accompagnement, les arbres, arbustes et rosiers, les pelouses et couvre-sols, le fleurissement... mais tout cela est bien normal.

La seconde catégorie regroupe les aspects environnementaux liés à la gestion de ce patrimoine, comme la gestion de l'eau, l'inventaire et la protection des espaces naturels, la gestion raisonnée des produits chimiques et la mise en place de techniques alternatives... mais aussi, des critères liés au cadre de vie comme, la propreté, le patrimoine bâti, le mobilier urbain, la maîtrise de l'affichage publicitaire, les réseaux et les entrées de ville.

Enfin, la dernière catégorie comprend les éléments liés à la mise en valeur du patrimoine, telles que l'animation et la valorisation touristique, la promotion du label, la quantité et la qualité des jardins familiaux, les animations scolaires, la participation des habitants, l'éducation à l'environnement, les actions de coordination avec d'autres organismes propriétaires comme Nantes Habitat, et les actions à l'international (par exemple : Cardiff, Durban, Corée du Sud).

**II - 56**

Comme vous le voyez, il ne s'agit pas du simple entretien de ronds-points, mais bien d'une politique générale.

C'est l'ensemble de la thématique, développée en matière d'espaces verts et d'environnement, qui est jugé.

On doit, bien entendu, se féliciter du résultat obtenu, mais surtout poursuivre les efforts, afin de conserver ce label de qualité... Rappelons que, si régulièrement, de nouvelles villes ou villages accèdent aux « 4 fleurs », d'autres se voient rétrogradés pour n'avoir pas su évoluer et s'adapter aux nouvelles exigences.

Les différents « plans d'action » qui sont déclinés dans toutes les équipes du SEVE, démontrent notre capacité à entreprendre et à innover. Je crois que le service du SEVE et ses 450 agents sont à féliciter chaleureusement.

Et, comme le dit le Président du Conseil National des Villes et Villages Fleuris :

- « les aménagements floraux et paysagers présentés au jury national sont de grande qualité,
- les parcs et jardins de proximité sont de véritables lieux de détente, qui sont très bien traités,
- la Ville réaffirme sa politique environnementale et reste, exemplaire, dans les actions menées pour le développement durable,
- la gestion du patrimoine arboricole est parfaitement maîtrisée, et l'ensemble des espaces verts valorisé,
- enfin, vous avez su créer, -c'est le président qui s'exprimait là-... vous avez su créer un véritable lien avec la population, grâce aux nombreuses animations menées dans les quartiers ».

Voici une distinction qui, si elle fait parfois sourire, récompense avant tout un savoir-faire qui participe, -et c'est là l'essentiel-, à la qualité de vie des nantaises et des nantais et qui saura, - j'en suis sûre-, être appréciée par tous les concitoyens qui sont très nombreux à fréquenter nos parcs...

Le succès rencontré par les jardins du Château en atteste.

Et, pour votre information, la Ville de Nantes a été sollicitée, cet hiver, pour présenter un jardin en 2007, au Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire, -que vous connaissez tous sans doute-... et ce jardin sera inauguré dans le cadre du festival, le 27 avril.

Je tiens à remercier, en votre nom à tous et devant tous les nantais, tous les agents du service des espaces verts et de l'environnement. Merci.

**M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance** – Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous invite Salle Paul Bellamy pour une restauration.

La séance est levée à 12 h 50.

---